

## PRÉLIMINAIRES.

1. CONNOISSEZ, choisissez, préparez, mêlez & conservez les Médicaments.
2. L'erreur la plus légère sur le caractère essentiel des Médicaments est souvent très-dangereuse.
3. Accoutumez-vous à connoître chaque espece de plantes récentes ou desséchées, avec leurs fleurs ou sans leurs fleurs, par leur port, leurs feuilles, leurs fruits, leur tige, leur racine, leur saveur, leur odeur, & leur couleur.
4. N'employez aucune substance animale, récente ou desséchée, que vous ne l'ayez reconnue par sa configuration, sa couleur & sa consistance, & par son odeur & sa saveur, supposé qu'elle jouisse de ces deux dernières qualités.
5. Les minéraux cristallisés ou informes, ne présentent pas des caractères assez évidents pour reconnoître les substances dont ils sont composés; soumettez-les à l'analyse chimique.
6. Choisissez les plantes qui dans leur espece ont le plus de couleur, d'odeur & de saveur, & qui n'ont été altérées par aucune maladie.
7. Plus le temps est sec & l'air chaud, plus les plantes aromatiques ont de saveur & d'odeur, plus les plantes aqueuses sont seches & privées de leurs vertus. Au contraire, plus le temps est humide & l'air froid, plus les plantes aqueuses ont de vertus, plus les plantes aromatiques en sont dépourvues.
8. Le temps de l'année où les fleurs, les feuilles, les tiges, les racines, les écorces peuvent se cueillir; où les fruits & les semences viennent à parfaite maturité, ne sauroit être fixé d'une manière invariable, même en France dont le climat est tempéré.
9. Cueillez les plantes aromatiques, sur les terrains secs, élevés

& exposés aux rayons du soleil ; les plantes âcres, dans les endroits humides & marécageux ; les plantes mucilagineuses, dans les champs vigoureux, plutôt humides que secs.

10. Rejetez les plantes médicamenteuses qui croissent à côté des plantes vénéneuses, & qui les touchent.

11. Cueillez les feuilles lorsque les fleurs commencent à se développer, excepté les feuilles des plantes qui deviennent ligneuses dans le temps de la floraison.

12. Faites la récolte des fleurs dès qu'elles commencent à s'épanouir.

13. Cueillez les plantes ou leurs parties, dans un temps sec & serein, après le lever du soleil, lorsqu'il a fait dissiper la rosée & l'humidité étrangère.

14. Rejetez les plantes cultivées dans des serres ou dans des jardins, lorsqu'il est possible de les recueillir dans leur sol natal, excepté les plantes qui, par la culture, acquièrent plus d'odeur, de faveur & d'activité.

15. Les feuilles récentes des plantes mucilagineuses doivent abonder en suc ; rejetez celles qui sont trop sèches ou trop dures.

16. Préférez les fleurs, les feuilles, les tiges & les racines nouvellement cueillies, à celles qui sont desséchées, lorsque la saison & l'occasion le permettent.

17. Les feuilles de la plupart des crucifères ne doivent être employées que récentes ; par la dessiccation elles perdent leurs vertus.

18. Que les fleurs, les feuilles, les tiges, les fruits, les semences, les racines, les écorces & les bois des végétaux exotiques soient parfaitement desséchés ; qu'ils possèdent éminemment la faveur, l'odeur, la couleur qui leur sont propres, & qu'ils n'aient point été attaqués par les insectes.

19. Séparez les feuilles & les fleurs d'avec les tiges.

20. Cueillez les tiges les plus fortes, & les mieux nourries; rejetez celles qui sont trop sèches, qui approchent de l'état ligneux, qui n'ont pas autant d'activité & de vertu que les feuilles ou les fleurs.

21. Que les gouffes soient toujours pleines & bien nourries.

22. Cueillez les fruits dès le commencement de leur maturité, lorsque vous voulez en exprimer le suc, ou les faire sécher.

23. N'employez que les semences récentes, pleines & bien nourries; & rejetez les semences anciennes, ridées, de peu d'odeur & de saveur, lorsqu'elles doivent posséder ces deux dernières qualités.

24. Que les semences abondantes en mucilage & en huile, soient récentes, bien nourries, & sans rancidité.

25. Que les semences farineuses soient sèches, entières, bien nourries; que l'écorce en soit légère, mince & facile à diviser.

26. Les semences contenant de l'huile essentielle & peu de mucilage, sous une enveloppe dure & sèche, doivent être récentes, cueillies dans leur sol natal, & abonder en huile essentielle.

27. Cueillez les racines des plantes annuelles, aux approches de la floraison; & les racines des plantes vivaces, au Printemps, lorsqu'elles poussent les feuilles radicales.

28. Préférez l'écorce des jeunes arbres, à celle des vieux arbres, & l'écorce des branches à celle du tronc.

29. Cueillez en Automne, l'écorce des arbres qui fournissent de la résine, & au Printemps, l'écorce des autres espèces d'arbres.

30. Renouvelez le plus souvent qu'il vous sera possible, les feuilles, les tiges, les fleurs, les fruits, les semences, les racines, les écorces, les bois, les gommes, les résines, les gommes-résines, exotiques ou indigènes; plus ces substances sont gardées, plus elles perdent de leurs vertus.

31. Ne lavez, ni les racines, ni les tiges, ni les bois des-

féchés, lorsque vous voulez les conserver ; contentez-vous de les frotter & de les secouer pour en enlever les parties hétérogènes.

32. Ne préférez les médicaments exotiques aux indigènes, que lorsque l'observation vous aura prouvé qu'ils ont plus d'activité & de vertu.

33. Préférez les animaux vivants en liberté, & pris dans leur pays natal : transplantés, ils perdent souvent de leur vigueur & de leurs propriétés.

34. Que les animaux que vous vous proposez de conserver sous forme sèche, soient pris vivants & sains, ni trop gras, ni trop maigres, & dans leur plus grande vigueur. Employez pour les faire mourir, des moyens prompts & incapables de les altérer ; faites-les dessécher aussi-tôt à un degré de chaleur assez fort pour les mettre à l'abri de toute espèce de fermentation, & conservez-les dans des vaisseaux d'argille ou de verre que vous exposerez souvent dans une étuve, d'une chaleur supérieure à celle de l'eau bouillante.

35. Que les substances animales, abondantes en parties aromatiques, soient prises sur des animaux vivants en liberté dans leur pays natal ; qu'elles soient récentes, d'une odeur aromatique forte, d'une saveur âcre, & entièrement privées de parties hétérogènes.

36. Choisissez les graisses animales, récentes, insipides, inodores, & les plus blanches dans leur espèce.

37. Lavez & broyez dans de l'eau du Rhône filtrée, le tissu cellulaire dont vous voulez retirer la graisse ; exposez-le dans une cucurbitte de grès au bain-marie ; passez à travers une étamine, la graisse fondue ; faites-en évaporer l'humidité à la chaleur du bain-marie ; conservez-la dans des vases de faïence ou de grès exactement fermés, ou l'employez sur le champ pour les pomades, onguents & emplâtres.

38. Les graisses des divers animaux diffèrent plus entr'elles par la consistance que par la saveur, l'odeur & la couleur.

39. Que les graisses animales soient renouvelées dès qu'elles tendent à la rancidité.

40. Les minéraux, nouvellement tirés de la terre, doivent être préférés aux minéraux exposés depuis long-temps à l'air libre.

41. La plupart des substances minérales doivent être rejetées, lorsqu'elles sont tombées en efflorescence.

42. Les substances demi-métalliques & métalliques, ne doivent être employées qu'autant qu'elles sont dépouillées des parties hétérogènes.

43. Les eaux minérales, de quelque nature qu'elles soient, se décomposent dans les vaisseaux de verre les plus exactement fermés, & plus elles sont anciennes, plus elles sont altérées.

44. Le plus grand nombre des eaux minérales diffèrent en peu de temps, de ce qu'elles étoient à la source, principalement si elles ont éprouvé beaucoup de mouvement & de chaleur.

45. L'analyse chymique est un moyen aussi incertain pour juger des vertus des eaux minérales, que pour établir celles des végétaux & des animaux.

46. Rien de moins conséquent pour l'avenir que les observations rapportées sur les vertus des eaux minérales : leurs principes sont si exposés à varier par rapport à la quantité & à l'espèce, qu'on n'est jamais assuré qu'elles puissent produire les mêmes effets en différents temps.

47. Les signes essentiels pour distinguer les eaux minérales les unes des autres, soit à leur source, soit hors de leur source, ne sont pas encore connus.

48. Ne vous flattez pas de distinguer d'une manière évidente les eaux minérales factices, des eaux minérales naturelles ; la saveur, la couleur, la transparence & même l'odeur, n'offrent pas des difficultés insurmontables pour la contrefaçon.

49. L'eau du Rhône filtrée au travers du papier gris ou du sable fin & pur, doit être préférée à toutes les eaux des environs de Lyon, pour les opérations de Pharmacie, comme pour la boisson.

50. Proportionnez l'intensité de la chaleur pour la dessiccation des plantes & des substances animales, au degré de volatilité des principes essentiels qu'elles contiennent.

51. Ne faites point sécher par tas, les fleurs, les feuilles, les tiges, les fruits, les semences & les racines.

52. Que la dessiccation ne soit ni trop lente, ni trop rapide; souvent elle dissipe des principes essentiellement médicamenteux.

53. Faites sécher sur des claies d'osier, au soleil ou dans une étuve, les fleurs, les feuilles, les tiges, les racines & les fruits, après les avoir mondés; & renfermez-les aussi-tôt.

54. Faites sécher au bain-marie les racines bulbeuses, après avoir mondé & effeuillé celles qui doivent l'être.

55. Faites sécher avec rapidité les fruits pulpeux.

56. Exposez les plantes succulentes aux rayons du soleil, à un air libre, sec & chaud; elles seront plus conservées que si elles étoient desséchées trop rapidement dans une étuve, ou trop lentement à l'ombre.

57. Quelque moyen que vous preniez pour dessécher plusieurs especes de plantes aromatiques, telles que les liliacées, vous n'en conserverez point le principe odorant.

58. Par la dessiccation, les fleurs, les feuilles, les tiges, les fruits, les semences, les bois, les écorces & les racines perdent de leur poids, suivant la saison & principalement suivant l'espece de plante; en sorte qu'il est des fleurs qui diminuent de quatorze onces par livre, d'autres de dix onces, & quelques-unes de quatre onces.

59. Que les insectes morts à la vapeur de l'esprit de vin ou du vinaigre, ou du soufre, soient desséchés rapidement aux rayons du soleil, ou dans du sable pur, sec & chaud, ou au bain-marie, ou dans une étuve; gardez-vous de les pulvériser, & renfermez-les exactement dans des vaisseaux de verre ou de grès.

60. Exprimez le suc des substances animales abondantes en

humidité, avant que de les faire sécher au soleil, ou au bain-marie; & si la dessication au bain-marie n'est pas assez prompte, exposez-les à la chaleur d'une étuve approchant de celle de l'eau bouillante.

61. Que les poëles ou les fours employés pour échauffer l'étuve, ne communiquent à l'air qu'elle renferme, aucune substance capable d'altérer les médicaments.

62. Que les substances animales, abondantes en parties volatiles, soient promptement desséchées au bain-marie ou aux rayons ardents du soleil; aussi-tôt après conservez-les sans être pulvérisées, dans des vases de verre ou de grès, exactement fermés.

63. Les substances susceptibles de se décomposer promptement par le contact de l'air libre, doivent être conservées dans des vaisseaux de grès ou de verre exactement fermés avec des bouchons de crystal usés à l'émeri; ou avec des bouchons de liege, si les matieres contenues ne sont pas capables de les altérer; & recouvrez les bouchons avec du lut gras & avec un morceau de vessie de cochon.

64. Tenez les fleurs, les feuilles, les fruits, les semences, les racines & les bois de chaque espece de plantes, bien desséchés, dans des boîtes de bois dur, sec, exactement fermées, & revêtues intérieurement de papier blanc sans colle, que vous changerez toutes les fois que vous renouvellez ces substances.

65. Avant que de renfermer les plantes desséchées, vous les secouerez légèrement sur un tamis de crin, pour en dégager les parties hétérogenes.

66. Ne mettez dans la même boîte qu'une seule espece de substances, ou végétales, ou animales, ou minérales, quelque bien préparées qu'elles soient; étant réunies, elles pourroient par l'émanation des principes volatils, ou par le frottement, devenir nuisibles ou inutiles.

67. Que l'endroit où vous disposez les boîtes, soit exposé au Nord, dans les appartements les plus élevés, à l'abri de l'humidité, de la poussiere, des insectes & des vapeurs hétérogenes.

68. Lorsque les semences abondantes en huile & en mucilage, sont pourvues d'une écorce, ou d'une enveloppe ligneuse, ne les séparez qu'au moment de la préparation du remède, afin d'éviter leur rancidité.

69. Ne divisez point les écorces, les racines & les bois faciles à se dessécher; ils se conserveront plus long-temps.

70. Conservez dans des petits vases de grès ou de verre, exactement fermés, les électuaires, les confectons, les opiates, les conserves & les syrops: accumulés dans de grands vaisseaux, ils sont plus disposés à fermenter.

71. Il est impossible de rendre d'une manière assez distincte, les diverses impressions que font sur les organes de l'odorat & du goût, les substances végétales, animales & minérales, pour en former des caractères essentiels.

72. Les principes qui constituent la saveur & l'odeur, sont la plupart inconnus.

73. La saveur & l'odeur des médicaments ne font pas sur tous, la même impression: souvent ce qui plaît au goût & à l'odorat du plus grand nombre, déplaît à quelques-uns.

74. Dans un grand nombre d'espèce de plantes, la même partie offre des saveurs très-distinctes.

75. La division des saveurs en acide, herbacée, douce, amère, piquante, saumâtre, nauséabonde, fade, nidoreuse, salée, âcre, brûlante, austère, acerbe, aqueuse, huileuse ou graisseuse, visqueuse, spiritueuse, n'offre qu'un très-petit nombre des espèces de saveurs qu'on découvre dans les médicaments.

76. La saveur nidoreuse paroît être corrigée par l'acide; l'amère par la douce; l'âcre par l'huileuse; la salée par l'aqueuse; l'austère par la visqueuse; l'acerbe par la fade; la nauséabonde par la spiritueuse.

77. En voulant corriger la saveur désagréable d'un médicament, craignez de nuire à ses vertus.



78. Ne consultez, pour les médicaments à prescrire, ni votre goût, ni votre tempérament, ni vos habitudes.

79. Les remèdes destinés à passer dans l'estomac, doivent être administrés sous forme fluide, lorsque les substances dont ils sont composés, peuvent se dissoudre dans les fluides connus & indiqués; lorsque le malade n'a pas une répugnance invincible pour la saveur de ces remèdes, & lorsque la forme fluide n'est pas contr'indiquée par l'espece de maladie.

80. Les plantes n'offrent pas tous les ans le même degré de saveur, d'odeur, de couleur & d'activité.

81. La saveur & l'odeur propres à chaque espece de médicaments, peuvent servir de guide dans la découverte des médicaments inconnus.

82. Plus un remède tend à flatter le goût & l'odorat, & moins il s'éloigne des vertus qui lui ont été reconnues par l'observation, plus il doit être estimé.

83. La division des odeurs en piquante, virulente, nauséabonde, aromatique douce, aromatique médiocrement forte, aromatique forte, vineuse, spiritueuse, acéteuse, odeur d'ail, odeur de bouc, fétide, empyreumatique, n'offre qu'un très-petit nombre des especes d'odeurs qu'on découvre dans les médicaments.

84. L'odeur nauséabonde paroît être corrigée par la vineuse; la fétide par l'acéteuse; la virulente par la spiritueuse; l'odeur d'ail par l'acéteuse; l'odeur de bouc par l'aromatique médiocrement forte; l'empyreumatique par l'aromatique forte.

85. Ne déguisez point l'odeur désagréable d'un médicament, par des substances capables d'en détruire ou d'en diminuer les vertus.

86. Ne corrigez point l'odeur désagréable d'un médicament, en l'exposant au feu ou à l'air libre, lorsque ces agents peuvent le décomposer ou en enlever des substances essentielles.

P R É L I M I N A I R E S.

x 87. Les médicaments d'une odeur agréable, déplaisent ordinairement au goût; au contraire, les médicaments qui affectent avec sensualité les organes du goût, ne sont pas désagréables à l'odorat.

88. Les médicaments d'une odeur & d'une saveur forte & vive, sont en général des médicaments actifs & violents.

89. Les médicaments d'une odeur virulente, d'une saveur nauséabonde & âcre, doivent être prescrits avec beaucoup de prudence, jusqu'à ce que leurs effets aient été observés.

90. Plus les substances végétales & animales ont perdu de leur odeur & de leur saveur naturelle, moins elles ont de vertus.

91. Quelle que soit l'espece de maladie, & dans quelque circonstance que se trouve le malade, il faut toujours avoir égard à la saveur, à l'odeur, à la consistance & quelquefois à la couleur des médicaments.

92. Lorsqu'un médicament est indiqué, vous ne devez jamais consulter le goût & la vue du malade, ou des assistants, à moins qu'il n'y ait une répugnance invincible de la part du malade.

93. Les diverses especes de substances colorantes introduites dans les nouvelles préparations pharmaceutiques, doivent en être rejetées si elles ne contribuent pas à remplir l'indication que présente la maladie.

94. Employez peu d'instruments pour les opérations pharmaceutiques, mais qu'ils soient commodes, solides & susceptibles de résister long-temps à l'action des corps qu'ils contiennent ou qui les environnent.

95. Que la macération d'une substance végétale, animale ou minérale s'exécute dans des vaisseaux exactement fermés, & exposés à une chaleur qui ne surpasse point le terme moyen entre la glace & l'eau bouillante, si le soleil ou l'air environnant ne donne pas un degré de chaleur suffisant.

96. Que la macération dure plusieurs minutes, plusieurs heures, plusieurs semaines, plusieurs mois & même plusieurs années suivant la ténacité des substances, leur disposition à fermenter, la difficulté de les dissoudre ou d'en extraire des molécules.

97. Que la macération dans l'eau ou dans le vin, des substances végétales ou animales faciles à fermenter, dure peu de temps, de crainte qu'elles n'éprouvent un commencement de fermentation.

98. La macération au bain-marie, ou dans la machine de Papin, est préférable à la décoction & à l'infusion, lorsqu'il s'agit d'obtenir le ramollissement des substances végétales & animales les plus dures, & de conserver les parties qui se volatiliferoient au terme moyen entre la glace & l'eau bouillante.

99. Que la cucurbitte du bain-marie soit de grès, ou d'argent, ou d'étain pur, & très-exactement fermée.

100. Laissez un espace vuide dans la cucurbitte du bain-marie, entre le fluide & le couvercle; plus le fluide est susceptible de se raréfier, plus ce vuide doit être considérable.

101. Les feuilles, les fleurs, les fruits, & souvent les racines, les écorces, les bois & les semences inodores ou odorantes, cèdent les substances à extraire, à l'eau ou au vin, ou à l'esprit de vin, par la simple macération au bain-marie, sans avoir recours à la décoction.

102. La macération à la chaleur de l'air environnant, doit se faire dans des vaisseaux de verre ou de grès exactement fermés.

103. La macération doit précéder l'ébullition, lorsque les substances sont très-compactes.

104. Que l'infusion d'une substance végétale ou animale, s'exécute dans des vaisseaux de porcelaine, ou de grès; ou même de faïence, lorsque les matières à infuser ne peuvent avoir prise ni sur la terre, ni sur le vernis.

105. Que le degré de chaleur pour l'infusion, soit depuis de

terme moyen entre la glace & l'eau bouillante jusqu'au soixantième degré de chaleur au dessus de la glace, suivant le thermometre de Réaumur.

106. Faites infuser les substances qui ne peuvent pas céder à l'action du bain-marie leurs molécules médicamenteuses, ou qui pourroient se décomposer à la chaleur du bain-marie trop long-temps continuée.

107. Ne soumettez à l'ébullition que les substances qui ne laissent point évaporer à ce degré de chaleur, leurs parties essentiellement médicamenteuses.

108. Plus les substances médicamenteuses sont compactes & dures, plus elles exigent une longue ébullition; en conséquence, lorsque vous ferez bouillir plusieurs substances végétales dans la même eau, commencez par les matières les plus dures, tels que les bois, ensuite ajoutez 1°. les écorces, 2°. les racines, 3°. les semences.

109. L'ébullition dégage souvent des principes qui résistent à la macération & à l'infusion.

110. De ce que l'ébullition enlève à quelques médicaments, des substances nuisibles, ne regardez pas ce moyen comme propre à corriger les mauvaises qualités de tous les médicaments actifs d'une odeur virulente ou aromatique, d'une saveur âcre, & d'une qualité vénéneuse.

111. Que les vaisseaux destinés à l'ébullition, soient de grès, de porcelaine, ou de verre, ou même d'argent, de fer, ou de faïence, pourvu que les matières à y renfermer, ne puissent attaquer ces derniers.

112. Que la dissolution soit transparente, homogène, égale & entière.

113. La dissolution d'une substance médicamenteuse, active & âcre, dans un véhicule mucilagineux, n'est pas toujours un moyen pour en diminuer les mauvaises qualités.

114. Employez le moins de chaleur possible pour la dissolution des substances médicamenteuses.

115. Favorisez par une longue & forte trituration, la dissolution des corps compactes & difficiles à se dissoudre.

116. Que la filtration s'exécute au travers de corps incapables de communiquer des substances hétérogènes, au fluide à filtrer; en conséquence, que le papier gris, le blanchet, la chauffe d'Hippocrate, les tamis de crin ou de soie, le coton, les linges, le sable, le grès à filtrer, les terrines de grès, les cucurbites & les capsules de verre ou de grès, les entonnoirs de verre, soient exactement lavés dans l'eau du Rhône filtrée, & ensuite séchés.

117. Que la filtration des substances végétales ou animales, s'exécute le plus promptement qu'il sera possible, particulièrement pendant les grandes chaleurs de l'Été.

118. Que la filtration des fluides où vous aurez dissous des substances vénéneuses ou extrêmement actives, soit réitérée jusqu'à ce qu'il n'y existe plus de parties non dissoutes.

119. Si le repos ou la filtration au travers du papier gris, du coton, ou du blanchet, peuvent suffire pour la clarification d'un remède fluide, n'ayez jamais recours ni au feu, ni aux blancs d'œufs, ni à l'esprit de vin, ni aux acides, ni à la chaleur de l'eau bouillante long-temps soutenue.

120. A mesure que vous pulvériserez des substances végétales, animales ou minérales, passez-les à travers le tamis.

121. Pulvériser & tamiser séparément les substances qui entrent dans la composition d'un remède composé.

122. Que les mortiers ou les pilons soient de porphyre, ou d'agate, ou de serpentine, ou de verre; rejetez ceux d'argent ou de fer, s'ils altèrent le remède: n'employez ceux de cuivre ou de plomb, que pour les préparations de cuivre ou de plomb.

123. Pilez doucement les substances friables, élastiques & sèches.

124. Pulvérisez dans un temps sec & froid, la plupart des gommés-résines : si elles sont prescrites pendant l'été, tenez le mortier environné de glace.

125. Avant que de pulvériser les substances végétales, animales ou minérales desséchées, qui se sont emparées de l'humidité de l'air sans en avoir souffert de décomposition sensible, faites-les sécher de nouveau à une chaleur assez douce pour ne pas les altérer.

126. Pilez légèrement les racines desséchées, lorsque vous voulez en rejeter le corps ligneux, & ainsi des fruits desséchés lorsque le noyau ne doit pas être employé.

127. Pilez les feuilles, les fleurs & les tiges de la même plante, chacune à part, lorsqu'elles ne jouissent pas des mêmes qualités, ou qu'elles n'ont pas le même degré de force.

128. Lorsque vous pulvériserez une substance vénéneuse, enveloppez le mortier & le pilon, avec un linge imbu d'huile, & qu'un courant d'air vous préserve des molécules qui pourroient s'élever du mortier. Usez des mêmes précautions quand vous tamiserez de semblables substances.

129. Porphyrisez toutes les substances dures qui n'auront pas pu se réduire en poudre impalpable dans le mortier par l'action du pilon.

130. Que la molette & le porphyre soient polis, durs, compactes, tirés de l'ordre des pierres incapables d'altérer les substances soumises à leur action. Préférez, en conséquence, le porphyre verd, le porphyre commun, l'agate & le jaspe.

131. Tamisez toutes les substances réduites en poudre, même celles qui ont éprouvé l'action du porphyre.

132. Que les tamis soient d'une finesse relative à celle de la poudre prescrite.

133. Rapez, ou sciez, ou limez les substances dures qui ne peuvent être réduites en poudre, ni dans le mortier, ni sur le porphyre.

134. Délayez dans l'eau du Rhône filtrée, les substances minérales pulvérisées & tamisées, insolubles dans l'eau : décantez l'eau qui tient en suspension les parties les plus subtiles; laissez reposer, vous aurez un précipité sous forme de poudre très-subtile qu'il faut faire promptement sécher & porphyriser avant que de la renfermer dans des flacons de crystal exactement bouchés.

135. Rejetez les vaisseaux de cuivre pour toutes les opérations de Pharmacie, excepté pour les préparations cuivreuses.

136. Les vaisseaux de cuivre étamés sont nuisibles, quoique l'étamure soit épaisse, égale, & faite avec de l'étain pur; quoique vous n'y laissiez séjourner que peu de temps les substances liquides, & quoique vous ne donniez à ces vaisseaux qu'une chaleur douce & de peu de durée.

137. Les vaisseaux d'étain doivent être rejetés, lorsque l'étain est allié avec du plomb, ou avec du cuivre, ou avec de l'arsenic.

138. Que le fourneau soit construit pour y exécuter commodément le plus grand nombre des opérations de Pharmacie; qu'il résiste au feu le plus violent; qu'il consume le moins de charbons possible, sans rien diminuer de la chaleur nécessaire à l'opération.

139. Distillez dans des alembics de verre ou de grès, les matières qui pourroient attaquer les alembics d'étain, ou de cuivre étamé.

140. La cornue doit être assez grande pour laisser au feu la liberté de dégager les substances qu'on veut retirer par la distillation.

141. Que les cornues de verre puissent supporter un feu très-violent sans se fondre, & les cornues de grès sans se fendre ni se fondre dans aucunes de leurs parties.

142. Lutez les cornues, les cucurbites, les matras & les capsules de verre, avec de l'argile bien battue; faites sécher lentement le lut, ces vaisseaux résisteront plus long-temps à l'action du feu.

143. Rejetez les vaisseaux de verre dont la surface tombe en efflorescence par l'action de l'air libre, de l'eau bouillante, ou d'autres substances.

144. Employez des récipients vastes & munis d'une petite ouverture proche de leur col, lorsqu'il doit se dégager beaucoup d'air des substances contenues dans la cornue, lorsque les vapeurs sont expansibles & qu'il faut leur présenter une grande surface pour pouvoir les condenser.

145. Que la cucurbite de l'alembic soit très-évasée, que son chapiteau approche de la grandeur de la cucurbite; qu'il soit entouré d'un réfrigérant proportionné; que le bec du chapiteau s'adapte avec un serpentín, & le serpentín avec un récipient de verre.

146. Ne faites pas usage du serpentín, lorsque le chapiteau suffit pour condenser les vapeurs; & lorsque les substances à distiller peuvent attaquer le serpentín; excepté qu'il ne soit de verre.

147. Ne lutez pas assez exactement les vaisseaux où vous devez distiller une substance végétale, ou animale, pour que l'air contenu dans ces vaisseaux ne puisse avoir aucune communication avec l'air extérieur.

148. Aussi-tôt après chaque opération, nettoyez avec le plus grand soin tous les instrumens qui y ont été employés.

149. Soyez avare du feu pour les préparations pharmaceutiques.

150. Lorsqu'une préparation pharmaceutique exige l'action du feu, qu'il soit gradué, en commençant par le degré le plus foible, pour venir insensiblement au degré le plus fort, s'il est nécessaire.

151. Prenez le thermomètre de Réaumur pour guide, lorsque la préparation pharmaceutique n'exige pas un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante.

152. Que les creusets soient de bonne argille, capables de résister au feu le plus violent, & à l'action des corps qu'ils contiennent.



153. Exposez long-temps les creufets à une chaleur modérée, ensuite passez par degrés insensibles à une chaleur plus vive, jusqu'à leur faire supporter le feu le plus actif, si l'opération pharmaceutique l'exige.

154. Que l'instrument avec lequel vous agiterez les substances en fusion, n'en puisse pas être attaqué, qu'il résiste à l'action du feu, & qu'il n'introduise point d'eau dans le creuset.

155. Que les matieres minérales ne restent en fusion que le temps nécessaire pour leur donner une fluidité complete, pour les mêler exactement, pour les combiner, ou pour les dégager les unes des autres.

156. Agitez les substances en fusion, jusqu'à ce que les parties les plus pesantes soient exactement mêlées avec les parties les plus légères.

157. N'agitez point les substances minérales que vous voulez séparer les unes des autres par la fusion, principalement lorsque vous aurez retiré le creuset du feu.

158. Que les substances minérales qu'on veut priver de soufre ou d'arsenic, soient réduites en poudre très-subtile avant que d'être soumises à la calcination.

159. Calcinez les substances minérales dans un vaisseau d'argille, plat, très-évasé, & exposé à un feu assez fort pour faire évaporer le soufre & l'arsenic.

160. Agitez continuellement les matieres soumises à la calcination, avec un tuyau d'argille.

161. Si par l'action trop vive du feu, ou par le défaut d'agitation, la substance minérale pulvérisée se prend en masse, ou entre en fusion, ne continuez la calcination qu'après l'avoir pulvérisée de nouveau.

162. Faites calciner les substances minérales jusqu'à ce que l'évaporation du soufre ou de l'arsenic, cesse d'être sensible à la vue & à l'odorat, & jusqu'à ce qu'une plaque de fer dont vous couvrirez ces substances, n'en soit point attaquée.

163. Faites calciner les pierres calcaires & les coquilles jusqu'à ce qu'elles fassent effervescence avec l'eau, qu'elles y excitent de la chaleur, & qu'elles y forment une pellicule saline & une pâte blanche qui se dessèche à l'air libre & y tombe en efflorescence.

164. Faites calciner les substances osseuses jusqu'à ce qu'elles se convertissent en une matière blanche & friable, qui se mêle avec l'eau sans y exciter de la chaleur, & s'y précipite sans donner, comme les pierres calcaires, une pellicule saline.

165. Le degré de feu nécessaire pour vitrifier les substances minérales, est trop violent pour être déterminé par des instruments connus; les divers degrés de raréfaction du fer & les diverses espèces de couleur rouge que la vive action du feu lui fait éprouver, sont des moyens très-incertains.

166. Ne réduisez en verre les substances demi-métalliques & métalliques, qu'après les avoir privées, autant qu'il est possible, de soufre ou d'arsenic.

167. Faites fondre les chaux métalliques, susceptibles de fusion, dans des creusets de bonne argille: prenez garde qu'il n'y entre ni charbon, ni autre substance abondante en phlogistique; versez ensuite sur une assiette d'argent, la matière exactement fondue.

168. Un minéral en solution, précipité par une substance qui a plus d'affinité avec le fluide, entraîne toujours avec lui une petite portion de ce fluide, & souvent une partie de la substance qui l'a fait précipiter.

169. Le précipité est-il insoluble dans l'eau, lavez-le plusieurs fois dans de l'eau du Rhône filtrée; mettez ensuite sur du papier gris, faites sécher à une douce chaleur; porphyrisez avant que de renfermer dans un flacon de cristal.

170. Si les lotions du précipité, quelque répétées qu'elles soient dans l'eau du Rhône filtrée, n'enlèvent pas les parties volatiles & hétérogènes, exposez-le à l'action du feu dans un creuset d'argille.

171. Que tous les précipités s'exécutent dans des vases de grès ou de verre.

172. Que les substances demi-métalliques & métalliques, quoique données dans le commerce pour très-pures, soient soumises à de nouvelles purifications avant que de les faire entrer dans les préparations pharmaceutiques.

173. Ne faites éprouver aucun degré de chaleur ni de fermentation aux plantes dont vous voulez exprimer le suc.

174. Que les instruments nécessaires pour l'expression des sucs végétaux, ne puissent rien leur communiquer d'étranger.

175. Les moyens employés pour la conservation des sucs tirés du règne végétal, ne mettent point ces sucs à l'abri de leur décomposition, au contraire souvent ils l'accélèrent.

176. Renouvelez le suc exprimé des plantes, toutes les douze heures en été, & toutes les vingt-quatre heures en hiver, avec la précaution de les tenir dans un endroit frais & sec, pendant l'intervalle de leur administration.

177. Avant que de soumettre sous la presse, les plantes dont le suc est visqueux, broyez-les avec de l'eau pure, plutôt que de les y faire macérer.

178. Que le suc exprimé d'un végétal, éprouve le moins de chaleur possible pour sa clarification, & pour son union avec le sucre lorsqu'il s'agit de les réduire en syrop.

179. Les sucs exprimés des végétaux, quelque dépurés qu'ils soient, souffrent une altération sensible lorsque vous les faites évaporer jusqu'à consistance de syrop, encore plus jusqu'à consistance solide, malgré votre attention à y donner le degré de feu le plus léger.

180. Les sucs exprimés des végétaux, différent des fluides produits par la macération, ou par l'infusion, ou par la décoction des mêmes végétaux dans l'eau.

181. Le suc exprimé d'un végétal, l'emporte souvent en

*P R É L I M I N A I R E S .*

activité & en vertus, sur le fluide produit par la macération, ou par l'infusion, ou par la décoction de ce végétal dans l'eau.

182. De tous les moyens employés pour clarifier les suc<sup>s</sup> exprimés des végétaux, le repos à un air frais & sec est préférable, s'il suffit pour la clarification, pourvu qu'il soit de courte durée.

183. Avant que d'administrer les suc<sup>s</sup> exprimés des plantes, qu'il n'est pas essentiel de clarifier, laissez-les déposer pendant une heure l'hiver, & pendant demi-heure l'été.

184. Que les gousses, les racines & les fruits dont vous voulez retirer la pulpe, soient sains & dans un état de parfaite maturité, que les racines soient récemment cueillies dans leur sol natal, ou dans un terrain avantageux.

185. Ne retirez les pulpes des fruits & des gousses, que l'instant avant leur administration.

186. Lorsque la trituration ne suffit pas pour extraire la substance pulpeuse d'un fruit, d'une gousse ou d'une racine, employez le feu & l'eau pure, ou le feu seul pourvu qu'il soit modéré.

187. Servez-vous du bain-marie ou de la machine de Papin, pour retirer le mucilage des semences, des bois, des racines, des os & des cartilages.

188. Que la quantité d'eau, contenue dans le bain-marie pour extraire le mucilage des plantes ou des animaux, soit proportionnée à la quantité & à la qualité du mucilage.

189. Le mucilage tiré du végétal ou de l'animal, ne peut pas se conserver long-temps sans se décomposer, & plus la chaleur de l'air environnant est considérable, plus la décomposition est prompte.

190. Le mucilage tiré des semences farineuses, est le plus nutritif; celui des feuilles, des tiges & des racines l'est beaucoup moins: quant au mucilage tiré des animaux, il nourrit suivant l'espèce d'animal, son âge & les parties du corps dont il a été extrait.

191. Les bouillons faits au bain-marie ou dans la machine de Papin , avec des substances cartilagineuses ou osseuses , ne forment qu'une nourriture très-légere , incapable de restaurer les forces d'un convalescent , ni de soutenir celles d'un homme en santé.

192. Lorsque vous voulez convertir en extrait , les suc par expression , & les fluides produits par la macération , ou par l'infusion , ou par la décoction aqueuses d'un végétal ou d'un animal , faites évaporer au bain-marie dans un vase de grès ou de faïence jusqu'à consistance épaisse , ou consistance solide.

193. Les extraits des substances végétales , se conservent d'autant plus qu'ils attirent moins l'humidité de l'air , & qu'ils sont renfermés dans des vases exactement bouchés.

194. N'employez jamais l'esprit de vin , pour conserver les extraits de consistance molle ; ils en seroient altérés.

195. Renouvelez souvent les extraits de consistance molle , & toutes les années le plus grand nombre des extraits solides.

196. L'extrait d'une plante differe essentiellement du suc par expression , & des fluides produits par la macération , ou par l'infusion , ou par la décoction aqueuses de cette plante ; il ne faut donc pas les prescrire indifféremment les uns pour les autres.

197. L'extrait ne l'emporte en vertu sur les fluides produits par macération , ou par infusion , ou par décoction , & sur le suc par expression , que lorsque l'évaporation enleve au médicament des principes nuisibles.

198. Des extraits de la même espece de plante , faits en différents temps , sont plus ou moins actifs suivant le sol , le temps où l'on a recueilli la plante , le degré de chaleur employé pour l'évaporation , & les vaisseaux où ils ont été préparés.

199. Ne préparez aucun extrait spiritueux ou aqueux , avec des substances végétales altérées par des insectes.

200. Que les amandes & les semences dont vous voudrez exprimer l'huile , soient nouvelles , desséchées à l'air libre , & mondées avec soin.

201. Que les instruments employés pour l'expression des huiles, ne puissent leur communiquer aucunes parties hétérogènes.

202. Employez le moins de chaleur possible, pour favoriser l'expression des huiles.

203. Les huiles par expression, qui ne contiennent point de parties aromatiques, doivent être inodores & insipides.

204. Conservez les huiles par expression, dans des vaisseaux de verre ou de grès exactement bouchés, que vous exposerez à un air froid & sec.

205. Les huiles par expression, récentes, inodores & insipides, se décomposent en partie dans l'estomac & les intestins : leurs effets sur ces viscères, ne sont pas déterminés d'une manière exacte ; leurs effets sur les téguments, sont mieux connus ; leurs effets sur les secondes voies, n'ont pas encore été observés.

206. Le sel essentiel d'une plante diffère du suc exprimé de la même plante, quoique la saveur en paroisse souvent semblable.

207. Les sels essentiels du regne végétal qui nous sont connus, s'obtiennent par des moyens différents ; les uns par ébullition, évaporation & cristallisation ; les autres par expression du suc, évaporation & cristallisation ; ceux-ci par distillation ou sublimation ; ceux-là, par macération dans l'eau, ou dans le vinaigre, ou dans l'esprit de vin, ou dans l'æther, ou dans d'autres fluides, suivie de l'évaporation & de la cristallisation.

208. Les sels essentiels des résines diffèrent les uns des autres par leurs propriétés & leurs vertus, quoique la plupart se dissolvent en grande quantité dans l'esprit de vin, en petite quantité dans l'eau, & très-peu dans le vinaigre.

209. Les effets sensibles que la plupart des sels essentiels tirés du regne végétal produisent sur le corps humain, sont encore à observer.

210. Les *gommes naturelles* qui s'écoulent naturellement ou par incision des arbres & des plantes, diffèrent des *gommes artificielles* extraites des végétaux par le moyen de l'eau, quoique

les unes & les autres soient appellées vulgairement *gommes* ; quoique les unes & les autres, étendues dans une certaine quantité d'eau, soient susceptibles de fermenter, & de se changer par l'évaporation en un corps plus ou moins transparent & friable.

211. Les effets des diverses especes de gommes naturelles, sont à déterminer d'une maniere plus exacte dans les especes de maladies où l'on a coutume de les prescrire.

212. Les gommes artificielles du regne végétal, diffèrent essentiellement entr'elles par des principes dont les effets sur le corps humain, sont plus ou moins sensibles.

213. Que les différentes especes de gommes, naturelles ou artificielles, soient conservées séparément les unes des autres, dans des vaisseaux de verre exactement bouchés ; qu'elles soient séchées, entièrement solubles dans l'eau, & récentes, quoique plusieurs de ces gommes paroissent peu altérées au bout de quelques années.

214. Que le fluide tenant en solution une substance gommeuse, soit renouvelé toutes les douze heures en hiver, & en été toutes les six heures, quand même il ne seroit destiné que pour injection ou lotion.

215. Les diverses substances nommées *résines naturelles*, qui s'écoulent des arbres & des plantes, naturellement ou par incision ; entièrement solubles dans l'esprit de vin, insolubles dans l'eau & inflammables, ne sont pas des corps homogènes ; elles contiennent chacune des principes particuliers dont l'analyse chimique n'a démontré qu'un très-petit nombre, & dont les effets sensibles sur le corps humain, doivent faire essentiellement distinguer ces substances les unes des autres.

216. La plupart des vertus attribuées aux résines naturelles, ne sont pas approuvées par l'observation.

217. Les substances extraites des végétaux & des substances animales, par l'esprit de vin, nommées *résines artificielles*, insolubles dans l'eau, inflammables & susceptibles de prendre une consistance solide par l'évaporation, ne sont point des corps ho-

mogènes, mais des substances végétales composées de principes très-peu connus & qui les distinguent essentiellement les unes des autres, & des résines naturelles.

218. Les résines artificielles offrent des médicaments dont les vertus & les effets ne sont point constatés par l'observation.

219. Que les diverses résines, naturelles ou artificielles, soient pures, sèches & conservées séparément dans des vaisseaux de verre exactement fermés.

220. Les substances nommées *gommes-résines naturelles*, qui s'écoulent des végétaux naturellement ou par incision, solubles en partie dans l'esprit de vin & en partie dans l'eau, plus ou moins inflammables, ne sont point des corps homogènes; elles contiennent chacune des principes particuliers dont l'analyse chymique n'a démontré qu'un très-petit nombre, & dont les effets sensibles sur le corps humain, doivent essentiellement faire distinguer ces substances les unes des autres.

221. La plupart des vertus attribuées aux gommes-résines naturelles, ne sont point confirmées par l'observation.

222. Les substances extraites des végétaux & des animaux, par le vin, ou l'eau-de-vie, ou l'æther, ou le vinaigre, appelées *gommes-résines artificielles*, solubles en partie dans l'esprit de vin, & en partie dans l'eau, plus ou moins inflammables, ne sont point des corps homogènes, mais elles contiennent des principes inconnus qui les distinguent essentiellement les unes des autres, & des gommes-résines naturelles.

223. Les vertus & les effets attribués aux gommes-résines artificielles, ne sont pas constatés par l'observation.

224. Ne purifiez ni les gommes naturelles, ni les résines naturelles, ni les gommes-résines naturelles; contentez-vous d'en choisir les morceaux les plus purs; s'ils sont mous, exposez-les au soleil, entre deux feuilles de papier gris, avant que de les renfermer dans des vaisseaux de verre exactement bouchés.

225. Distillez au bain-marie les plantes aromatiques & les plantes inodores,



inodores, pour retirer des premières, l'eau aromatique; & des secondes, l'eau inodore.

226. Distillez au bain-marie, avec une petite quantité d'eau du Rhône filtrée, les plantes sèches récentes, aromatiques ou inodores; & n'employez point d'eau pour la distillation des plantes aqueuses.

227. Avant de distiller au bain-marie, les plantes aromatiques desséchées, faites-les macérer pendant vingt-quatre heures en hiver, & douze heures en été, dans la cucurbite du bain-marie, avec suffisante quantité d'eau du Rhône filtrée, ou d'eau distillée de la même plante, ou d'esprit de vin.

228. Lorsque vous voudrez distiller à feu nud, des plantes aqueuses, aromatiques ou inodores, ajoutez une petite quantité d'eau du Rhône filtrée.

229. L'eau distillée d'une plante aromatique, soit au bain-marie, soit à feu nud, avec l'eau, ou avec l'esprit de vin, ne perdra son goût de feu que par un long séjour dans un endroit frais, ou en la laissant long-temps dans une bouteille continuellement environnée de glace.

230. La plupart des eaux distillées, aromatiques spiritueuses, sont aussi-tôt après leur distillation, d'une odeur & d'une saveur moins forte & moins suave que plusieurs semaines après.

231. Les eaux distillées, aromatiques spiritueuses, rectifiées par une seconde distillation, sont plus agréables au goût & à l'odorat, que les eaux aromatiques spiritueuses distillées une seule fois.

232. L'eau distillée d'une plante aromatique, est quelquefois nuisible, tandis que l'infusion de la même plante ne l'est pas, ce qui arrive très-rarement des plantes inodores.

233. Ne substituez jamais les eaux distillées des plantes aromatiques, aux fluides produits par la macération, ou par l'infusion, ou par la décoction des mêmes plantes; les eaux aromatiques n'en possèdent ni les vertus, ni la saveur, ni la couleur.

234. Les eaux distillées des plantes inodores, ne jouissent point des vertus du suc, ni de celles de l'infusion aqueuse des mêmes plantes, malgré l'odeur herbacée dont ces eaux jouissent, malgré leur saveur fade, malgré leur promptitude à se décomposer pendant les chaleurs de l'été, & à donner un sédiment plus ou moins visqueux.

235. Préférez l'eau du Rhône filtrée, aux eaux distillées des plantes inodores.

236. Pour rendre plus actives, les eaux aromatiques spiritueuses ou aqueuses, réitérez leur distillation au bain-marie, sur une plus ou moins grande quantité des plantes récentes, avec la précaution d'arrêter la distillation lorsque la liqueur contenue aura passé aux trois quarts dans le récipient.

237. Les effets des eaux aromatiques spiritueuses, tiennent plus de l'esprit de vin, que des plantes qui entrent dans leur composition.

238. Les vertus des eaux aromatiques spiritueuses & des eaux aromatiques aqueuses, sont très-incertaines.

239. Pour retirer par la distillation, l'huile essentielle d'une plante aromatique, faites macérer cette plante en hiver pendant vingt-quatre heures, & en été pendant douze heures, dans suffisante quantité d'eau du Rhône filtrée, ou d'eau distillée de la même plante; distillez ensuite au degré de chaleur de l'eau bouillante.

240. Versez dans un entonnoir de verre, les fluides qui ont passé dans le récipient; tenez l'orifice inférieur de l'entonnoir bouché, jusqu'à ce que l'huile se soit réunie. Si elle est plus pesante que l'eau, débouchez l'entonnoir; recevez aussitôt l'huile essentielle dans un flacon de crystal. Si elle est plus légère, laissez écouler l'eau qui la tient en suspension, ou faites filtrer l'huile essentielle par une meche de coton. Rectifiez ensuite par une seconde distillation.

241. Le degré de chaleur de l'eau bouillante suffit pour retirer par la distillation, l'huile essentielle de la plupart des plantes

aromatiques indigènes, tandis que le plus grand nombre des plantes aromatiques exotiques exige un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante, degré qu'on procure en saturant de sel marin ou de tartre vitriolé, l'eau contenue dans la cucurbite.

242. La plupart des plantes aromatiques fournissent avec plus de facilité leur huile essentielle, étant desséchées, que lorsqu'elles sont récentes.

243. Soumettez à chaque distillation, une grande quantité de plantes aromatiques, vous en retirerez à proportion beaucoup plus d'huile essentielle.

244. Les plantes aromatiques ne fournissent point tous les ans à la distillation, de l'huile essentielle de même qualité, ni en même quantité, quoique cueillies dans le même sol & dans la même saison.

245. Les huiles essentielles des diverses espèces de plantes aromatiques, varient entr'elles par l'odeur, la saveur, la couleur, la pesanteur & la consistance; mais ces différences ne peuvent être déterminées d'une manière exacte.

246. Les huiles essentielles de la plupart des plantes exotiques, ont plus de pesanteur que celles des plantes indigènes, & quelquefois moins de fluidité.

247. Plus les huiles essentielles sont épaisses & pesantes, plus elles peuvent se conserver.

248. Ne jugez pas toujours de la bonté des huiles essentielles, par la couleur qui est souvent exposée à varier suivant la température, le temps de la culture, le sol, & le degré de chaleur employé pour la distillation.

249. Les huiles essentielles doivent être conservées dans des flacons de verre que vous fermerez exactement avec un bouchon de cristal usé à Pémeri, recouvert de lut gras & de vessie de cochon.

250. L'huile essentielle qui a perdu en partie sa fluidité, sa couleur, sa saveur & son odeur, quoique rectifiée par la distilla-

tion sur la plante récente, ne doit jamais être préférée à l'huile essentielle qui n'a souffert aucune altération.

251. Les huiles essentielles sont souvent falsifiées, ou avec les huiles essentielles de moindre valeur & d'une odeur analogue, ou avec l'esprit de vin, ou avec les huiles d'olives, d'amandes, & de ben; ce qu'il est très-difficile de reconnoître par la saveur, l'odeur, la couleur & la pesanteur spécifique, par la distillation, par le mélange de l'eau, par celui de l'esprit de vin, & par l'exposition à l'air libre ou à une douce chaleur, d'un linge imbu de ces huiles.

252. Les effets de chaque espece d'huile essentielle sur le corps humain, sont différents & peu connus.

253. Les vertus des huiles essentielles sont aussi incertaines que celles des eaux aromatiques.

254. Que le vin employé en Pharmacie, soit généreux & de la première qualité.

255. Que l'eau-de-vie ne soit tirée que des vins généreux.

256. Remplissez de vin les trois quarts d'une vaste cucurbite de grès, adaptez-y un chapiteau d'étain, armé d'un serpent muni d'un récipient de verre: donnez à la cucurbite un degré de chaleur qui approche du soixantième degré au dessus de la glace, suivant le thermometre de Réaumur: cessez la distillation dès que l'eau-de-vie commence à donner une saveur & une odeur d'empyreume.

257. Les eaux-de-vie tirées des diverses substances végétales, diffèrent essentiellement les unes des autres, par l'odeur, le goût & par d'autres effets plus ou moins sensibles. Gardez-vous de les substituer les unes aux autres.

258. Distillez l'eau-de-vie au bain-marie, pour en obtenir l'esprit de vin.

259. Distillez l'esprit de vin au bain-marie, sans le mêler avec aucune substance; rejetez le phlegme superflu; réitérez la

distillation jusqu'à ce qu'il soit pur; n'employez jamais pour diminuer le nombre de ces distillations, ni craie blanche, ni alchali fixe, ni chaux vive, ni chaux éteinte à l'air, ni même la mie de pain.

260. L'acide végétal produit par la fermentation, ne donne point un acide concentré, mais un acide plus pur.

261. Concentrez par la gelée, l'acide végétal fluide produit par la fermentation.

262. Les sucres acides végétaux diffèrent les uns des autres, par leurs principes particuliers; principes que vous vous efforcerez de conserver lorsque vous purifierez ces sucres.

263. Les liqueurs produites par la fermentation vineuse, telles que le vin, la bière & le cidre, donnent chacune, par la fermentation acéteuse, un acide plus distinct par sa saveur que par son odeur.

264. Les acides végétaux retirés des sels neutres minéraux par la distillation, tiennent pour l'ordinaire en solution une portion du minéral; en conséquence ne les administrez jamais intérieurement sans les avoir rectifiés, quelque purs qu'ils vous paroissent.

265. Conservez les acides végétaux fluides dans des bouteilles de verre exactement fermées avec un bouchon de crystal usé à l'émeri.

266. Que les acides végétaux sous forme concrète, soient purs, blancs & parfaitement cristallisés.

267. Que les acides minéraux soient extrêmement purs.

268. Soyez toujours pourvus des acides minéraux, sous trois degrés de concentration; 1°. concentrés ou privés de la plus grande quantité possible d'eau étrangère; 2°. médiocrement concentrés, ou contenant une portion sensible d'eau étrangère; 3°. affoiblis, ou mêlés avec beaucoup d'eau étrangère.

269. Les acides minéraux du commerce sont pour l'ordinaire altérés. Préparez vous-même l'acide nitreux, l'acide marin &

même l'acide vitriolique, quoique l'acide vitriolique du commerce passe pour très-pur, étant rectifié.

270. Exposez, le moins qu'il est possible, les acides minéraux à l'action de l'air libre : en conséquence tenez-les dans des flacons de verre exactement fermés avec un bouchon de crystal usé à l'émeri, recouvert de lut gras & de vessie de cochon.

271. L'usage interne des acides minéraux est ordinairement nuisible; celui des acides végétaux est souvent utile.

272. L'usage externe des acides minéraux, est souvent plus avantageux que celui des acides végétaux, mais il exige plus d'expérience & de précautions.

273. L'alchali volatil retiré des diverses substances animales, ne diffère pas sensiblement à l'analyse chymique, de l'alchali volatil du sel ammoniac.

274. Rejetez l'alchali volatil du commerce, & retirez-le vous-même du sel ammoniac.

275. L'alchali volatil sous forme concrète, plus actif & d'une odeur moins piquante que l'alchali volatil fluide, absorbe plus d'huile essentielle.

276. Pour unir avec plus de facilité les huiles essentielles avec l'alchali volatil, prenez pour intermède l'esprit de vin.

277. L'alchali volatil, de quelque substance qu'il soit tiré, paroît produire les mêmes effets sur le corps humain.

278. L'alchali fixe retiré par l'incinération des végétaux, lessivé, évaporé, desséché à un feu violent & mis en fusion, ne retient aucun autre principe de ces végétaux, que l'alchali fixe propre à quelques plantes, & les sels neutres que le feu n'a pu décomposer.

279. A l'analyse chymique, l'alchali fixe de tartre diffère plus de l'alchali fixe tiré de la soude ou du sel marin, que l'alchali fixe de la soude ne diffère du natrum.

280. Purifiez l'alchali fixe de tartre par la lessive, l'évaporation, la dessiccation & la fusion.

281. Purifiez l'alchali fixe minéral, par la lessive, l'évaporation & la cristallisation.

282. Conservez les diverses especes d'alchalis fixes, dans des vaisseaux de verre exactement fermés avec un bouchon de crystal usé à l'émeri.

283. L'alchali fixe végétal, & l'alchali fixe minéral, ont des vertus particulieres, & produisent sur le corps humain des effets différens; ne les prescrivez pas l'un pour l'autre.

284. Faites évaporer à un feu doux, les liqueurs salines dont vous voulez retirer des sels parfaitement cristallisés; que la durée de l'évaporation soit proportionnée à la quantité d'eau qui tient les sels en solution: lorsque les sels contenus sont solubles, presque en aussi grande quantité dans l'eau froide que dans l'eau chaude, l'évaporation doit être continuée plus long-temps que pour les sels qui sont solubles en plus grande quantité dans l'eau chaude que dans l'eau froide.

285. La pellicule qui se forme pour l'ordinaire à la surface d'une liqueur prête à fournir des cristaux salins, n'est pas toujours le signe qui doit guider celui qui veut obtenir des cristaux réguliers & purs.

286. Laissez refroidir lentement la liqueur saline parvenue au degré d'évaporation nécessaire pour la cristallisation, les cristaux n'en seront que plus grands & plus réguliers.

287. Les cristaux des sels qui ne s'emparent pas avec promptitude de l'humidité de l'air, doivent être égouttés & séchés sur du papier gris, avant que d'être enfermés dans des vases de verre exactement bouchés.

288. Que l'eau dans laquelle vous ferez dissoudre les sels, soit très-pure, exempte de sélénites & autres corps hétérogenes.

289. Faites évaporer à un feu doux & jusqu'à parfaite siccité,

les sels neutres qui s'emparent promptement de l'humidité de l'air; renfermez-les aussi-tôt dans des vases de verre exactement bouchés.

290. Faites dissoudre dans l'eau pure, tous les sels neutres du commerce, quoiqu'ils vous paroissent bien crySTALLISÉS; filtrez, faites évaporer & crySTALLISER.

291. Efforcez-vous de constater par des observations, les vertus & les effets particuliers de chaque espèce de sels neutres.

292. Préférez pour toutes les préparations pharmaceutiques, la méthode la plus prompte, la moins dispendieuse & la plus capable de conserver aux médicaments leurs principes essentiels.

293. Les préparations pharmaceutiques où l'on fait entrer le suc, ou l'infusion, ou l'extrait d'un végétal, n'ont pas tous les ans le même degré de couleur, d'odeur & de saveur, quoiqu'elles aient été faites de la même manière.

294. Le mélange de l'eau pure avec les semences mucilagineuses & abondantes en huile, nommé *émulsion*, est d'autant plus susceptible de se décomposer, que la chaleur de l'atmosphère est plus considérable; en conséquence, que l'émulsion soit renouvelée en été toutes les six heures, & en hiver toutes les douze heures.

295. Ne faites entrer dans l'émulsion aucune espèce d'acides, ou de teintures, ou d'eaux spiritueuses, ou d'alchalis, sous prétexte de la rendre plus active ou plus agréable au goût & à l'odorat.

296. Que le sucre pur, blanc, brillant, solide, fragile, facile à réduire en poudre, entièrement soluble dans l'eau, d'une saveur très-douce, soit préféré à la cassonade, pour les compositions pharmaceutiques.

297. Que le miel à employer pour les préparations pharmaceutiques, soit récent, blanc, grenu, d'une consistance épaisse, visqueux, entièrement soluble dans l'eau, d'une saveur très-douce, d'une odeur légèrement aromatique.

298. Rejetez le miel jaunâtre, d'une saveur douce & âcre, privé en partie de son odeur aromatique.



299. Parmi les substances connues, le sucre & le miel sont les plus propres à conserver différentes parties des végétaux, telles que les fruits, les tiges, les fucs, & les fluides retirés par la macération, l'infusion, ou la décoction.

300. Le sucre est préférable au miel pour la conservation des substances médicamenteuses; il est moins désagréable, & plus difficile à fermenter lorsqu'il s'y trouve uni dans une juste proportion: il absorbe plus de fluide, il s'empare moins de l'humidité de l'air, il exige moins de feu pour les préparations.

301. Les syrops & les autres préparations liquides où le miel se trouveroit en plus grande quantité qu'il ne faut pour leur conservation, ne sont point sujettes à s'altérer comme celles où le sucre domine jusqu'à se crySTALLISER.

302. Employez le bain - marie pour faire fondre le sucre blanc, pulvérisé & tamisé, dans le liquide destiné pour syrop.

303. Que le syrop soit saturé de sucre, jusqu'au degré où il est sur le point de déposer du sucre candi.

304. Les proportions qu'on a établies pour la composition & la conservation des syrops, ne sauroient convenir à toutes les especes de liquides. Ne prenez donc pas pour regle invariable les proportions suivantes: deux livres moins une once de sucre raffiné sur une livre des liquides approchant de la limpidité & de la fluidité de l'eau; deux livres moins deux onces, sur une livre du suc exprimé d'une plante; deux livres moins trois ou quatre onces, sur une livre de suc visqueux; une livre & douze onces, sur une livre de suc acide; une livre & huit onces, sur une livre de vin.

305. La pesanteur spécifique des syrops, comparée au poids de l'eau, ne détermine pas avec assez de précision la quantité de sucre nécessaire pour leur conservation: ne prenez donc pas pour règle la comparaison suivante: une bouteille du contenu d'une once d'eau, doit contenir une once, deux drachmes & quarante-cinq à cinquante grains de syrop, suivant la pesanteur du fluide, la chaleur de l'atmosphère étant à dix degrés au dessus de la glace.

306. Employez pour les syrops, le moins de chaleur qu'il est possible, afin de conserver l'odeur, la saveur & la couleur des substances qui les composent.

307. Le syrop qui dépose du sucre candi, ne tarde pas à s'altérer, si vous n'avez la précaution de le transvaser.

308. Les syrops mucilagineux opaques, ou transparents, sont plus sujets à s'altérer que les syrops transparents qui renferment peu de mucilage.

309. La quantité de miel nécessaire pour la conservation d'un syrop, est très-difficile à déterminer par la pesanteur spécifique du syrop comparée à celle de l'eau; ne prenez donc pas pour règle la comparaison suivante: une bouteille du contenu d'une once d'eau, doit contenir une once & quarante ou quarante-huit grains de syrop, suivant la pesanteur des différents suc ou des infusions, la chaleur de l'atmosphère étant à dix degrés au dessus de la glace.

310. Le degré de consistance nécessaire pour la conservation des différents syrops, ne peut être déterminé d'une manière générale.

311. Les syrops où il entre des substances animales, doivent être employés aussi-tôt après leur préparation.

312. Les syrops ne sont utiles que pour conserver les principes d'une substance végétale que la dessiccation pourroit enlever ou détruire.

313. Conservez les syrops dans des petites bouteilles de verre exactement bouchées, que vous tiendrez à l'abri de l'humidité & de la chaleur.

314. N'employez pas les syrops dont la surface s'est recouverte d'une pellicule moisie; plus elle est épaisse, plus ces syrops sont altérés.

315. Rejetez les syrops qui sont troubles, au lieu d'être transparents.

316. Évitez dans les fyrops, le mélange de plusieurs substances végétales; plus ils sont simples, plus il est facile de connoître leurs effets, & moins ils s'altèrent.

317. Le looch, préparation dont la consistance approche plus de celle du miel que de la consistance du fyrop, ne doit admettre ni liqueurs spiritueuses, ni acides, ni alchalis.

318. Employez pour la composition du looch le plus petit nombre possible de substances; il vous sera plus facile d'en constater les effets & les vertus.

319. Que les substances qui composent le looch, se séparent difficilement les unes des autres par le repos; que le mélange en soit opaque, d'une saveur agréable, d'une couleur égale.

320. Renouvelez le looch, en été toutes les douze heures, & en hiver toutes les vingt-quatre heures.

321. Que les électuaires soient lisses, sans grumeaux, d'une couleur égale, & d'une consistance à peu près semblable à la térébenthine.

322. Pour prendre la consistance d'électuaire, les racines, les écorces, les bois, les tiges, les fleurs & les feuilles, réduites en poudre subtile, absorbent environ trois parties de fyrop; les gommes-résines, & les résines seches, réduites en poudre, environ poids égal; les substances minérales pulvérisées, environ la moitié de leur poids; les terres calcaires & gypseuses pulvérisées, environ les deux tiers de leur poids; les sels neutres pulvérisés, environ la moitié de leur poids.

323. Réformez tout électuaire qui commence à éprouver de la fermentation.

324. N'employez jamais les électuaires purgatifs ou altérants, la multitude des substances dont ils sont composés, ne permet pas d'en déterminer les vertus.

325. Que les substances qui composent les opiates, forment un mélange exact, d'une couleur & d'une saveur égale, d'une

consistance plus épaisse que le miel & approchant de celle de l'électuaire.

326. Renouvelez les opiates lorsqu'elles commencent à se dessécher ou à fermenter.

327. Ne regardez pas les syrops comme seuls excipients des opiates; les jaunes d'œufs & le miel sont souvent plus utiles.

328. Les opiates ne doivent pas toujours contenir de l'opium, quoiqu'elles tirent leur nom de cette substance.

329. Les conserves doivent avoir la même consistance que les opiates, & pour excipient, un syrop fait avec du sucre.

330. Que la plupart des conserves soient composées du végétal pulvérisé, & d'un syrop ayant pour base la même espèce de végétal.

331. Que la conserve soit égale en couleur & en consistance, sans grumeaux & sans sucre candi.

332. Que la couleur, la saveur & l'odeur du végétal, subsistent dans les conserves.

333. Rejetez toute conserve qui éprouve un commencement de fermentation.

334. Ne préparez le plus grand nombre des conserves, qu'au moment de leur prescription.

335. N'employez que les confitures faites dans votre laboratoire.

336. La dose du sucre, pour les diverses espèces de confitures, ne sauroit être déterminée; la qualité & l'état du végétal destiné à être confit, doivent en décider.

337. Que l'huile destinée à recevoir les principes aromatiques des substances végétales ou animales, soit récente, inodore & insipide.

338. Exposez à la chaleur de l'atmosphère ou du soleil, dans une quantité suffisante d'huile par expression, les parties d'une plante abondante en principes aromatiques, vous aurez une huile aromatique par macération. Si la chaleur du soleil ne suffit pas, ayez recours au bain-marie.

339. Conservez les huiles aromatiques par macération, dans des flacons de verre, exactement fermés avec un bouchon de crystal usé à l'émeri & recouvert de lut gras. Rejetez ces huiles, dès qu'elles commencent à rancir.

340. Que les huiles aromatiques par macération, soient soumises à la chaleur la plus douce, lorsqu'il faut employer le feu pour les unir avec d'autres substances.

341. Que la macération dans l'esprit de vin, des substances végétales, animales & minérales, se fasse au bain-marie, ou même à une chaleur plus douce, à moins qu'il ne soit essentiel de les faire macérer à froid.

342. Pour les teintures, les baumes spiritueux, les élixirs, & les quintessences, employez l'eau-de-vie, ou l'esprit de vin, ou l'ather vitriolique, suivant l'espece des principes à extraire du végétal, de l'animal, ou du minéral, & suivant le degré d'activité que doivent avoir ces compositions.

343. Préparez les teintures composées, en versant quantité suffisante d'esprit de vin, sur le mélange égal des substances que vous aurez exactement divisées: faites ensuite digérer à la chaleur la plus douce; filtrez à travers le papier gris, & conservez dans des flacons de verre exactement fermés avec un bouchon de crystal usé à l'émeri.

344. Pour obtenir les teintures composées, ne commencez point la macération par les substances les moins solubles dans l'esprit de vin, pour terminer par les substances les plus solubles.

345. Les teintures végétales faites avec l'esprit de vin, se décomposent lorsqu'on les mêle avec un véhicule aqueux; pour éviter en partie cette décomposition, employez les intermedes, tels que le sucre, ou le miel.

346. Les teintures spiritueuses végétales qui passent pour ne tenir en solution que la partie résineuse du végétal, contiennent toujours d'autres principes médicamenteux plus connus par leurs effets sur le corps humain, que par leurs propriétés chimiques.

347. Les teintures végétales & particulièrement les teintures animales, s'altèrent avec le temps dans les vaisseaux fermés, & plus promptement lorsqu'elles communiquent avec l'air libre.

348. Les vertus des diverses teintures spiritueuses, n'ont pas été démontrées par l'observation.

349. Les ratafiats, fluides composés d'esprit de vin, de substances végétales & de sucre; faits ou par macération, ou par distillation, ou par macération & distillation, sont propres à flatter le goût, & cependant conviennent rarement dans les espèces de maladies où ils ont été employés.

350. Préférez les ratafiats simples aux ratafiats composés; & conservez les uns & les autres dans des flacons de verre exactement fermés avec un bouchon recouvert de lut gras.

351. La mixture composée d'une multitude d'eaux distillées spiritueuses, d'huiles essentielles & de teintures, forme un mélange plus nuisible qu'utile, quoique susceptible de se conserver longtemps sans s'altérer.

352. Que le julep ou potion, soit composé de substances qui restent exactement unies; qu'il soit fluide, transparent, d'une odeur & d'une saveur agréable, lorsque l'indication le permet.

353. Moins le julep admettra de substances dans sa composition, plus ses effets & ses vertus deviendront sensibles, plus le mélange sera exact, plus la saveur & l'odeur seront agréables.

354. Renouvelez souvent le julep, principalement en été, excepté qu'il ne contienne une grande quantité de fluide spiritueux.

355. Préférez au julep composé, la macération, ou l'infusion, ou la décoction de la substance qui en fait la base.

356. Êtes-vous forcé de faire entrer dans le julep, une substance immiscible, agitez-le long-temps & avec force avant que de l'administrer au malade.

357. Que le collyre soit fluide, transparent, même lorsqu'il admet un grand nombre de substances dans sa composition.

358. Appliquez sur l'œil, des linges imbus du collyre, & lorsque par ce moyen il ne peut pénétrer en assez grande quantité, injectez-le doucement dans l'œil, à dose plus ou moins forte, suivant l'indication.

359. Commencez par les collyres les plus doux, avant que d'en venir à ceux qui sont plus actifs.

360. Plus le collyre sera simple, plus il sera facile d'en constater les effets & les vertus.

361. Éloignez de la composition des collyres, l'esprit de vin, les acides, & particulièrement les acides minéraux.

362. Le gargarisme doit flatter le goût, s'il est possible, & jouir d'une grande fluidité.

363. Que le gargarisme ne renferme aucune substance vénéneuse : souvent il en passe une partie dans l'estomac, malgré les efforts du malade.

364. Que le parfum humide, à inspirer par le nez, ou à diriger sur une partie quelconque du corps, soit fait avec une seule plante en ébullition dans suffisante quantité d'eau.

365. Il n'est pas indifférent que le malade inspire plus ou moins de temps, la vapeur qui s'élève de l'eau pure en ébullition, ou de la décoction d'une plante.

366. Les injections doivent être sous forme fluide, ne contenir que des substances exactement unies, être d'une chaleur approchant de celle de la partie du corps où on injecte & être faites avec précaution.

367. Que les substances à injecter dans l'anus, soient fluides,

PRELIMINAIRES.

21  
exactement mêlées ou dissoutes ; qu'elles ne surpassent pas en chaleur le trentième degré au dessus du terme de la glace, au thermometre de Réaumur ; que l'intestin rectum soit auparavant dégagé des matieres qui s'opposeroient à l'introduction du liquide.

368. Déterminez exactement l'heure & la durée, pour les douches, les lotions & les fomentations, avec les fluides froids ou chauds, naturels ou préparés.

369. Pour les bains, les demi-bains & les lave-pieds, chauds ou froids, l'eau du Rhône est préférable à celle de la Saône, & l'eau de la Saône à celle des puits.

370. Les bains peuvent être de fluides simples ou composés, naturels ou préparés, avoir divers degrés de chaleur, être de plus ou moins longue durée, suivant l'espece de maladie, le sexe, l'âge, le tempérament & les habitudes du sujet, la saison & le climat.

371. Que l'eau du Rhône destinée pour les bains domestiques, ne soit point conservée dans des vaisseaux de cuivre ou de plomb, qu'elle soit filtrée à travers le sable pur, & qu'elle ne soit point échauffée par des cylindres de cuivre ou de fer.

372. Préférez les baignoires de bois de chêne à celles de cuivre, quelque bien étamées qu'elles soient.

373. Que le degré de chaleur nécessaire au bain, soit mesuré par le thermometre de Réaumur, ayant toujours égard à l'impression plus ou moins vive du chaud & du froid sur le corps du malade.

374. Renouvellez les fluides pour chaque bain.

375. Les substances végétales ou animales que vous faites entrer dans les sachets aromatiques, doivent être réduites sous forme de poudre subtile ; renfermées dans des sacs de toile ou de coton, ou de soie, d'un tissu assez serré pour s'opposer à la sortie de la poudre ; avoir une odeur agréable ; ne porter aucun préjudice aux fonctions de la tête, ni aux parties sur lesquelles on les applique.



376. N'introduisez dans les sachets qu'une seule espece de plante aromatique; il sera plus facile d'en observer les effets & les vertus.
377. Quelqu'agréable que vous paroisse l'odeur des sachets, rejetez ceux qui fatiguent le malade, ou qui lui répugnent, à moins qu'ils ne soient essentiellement indiqués.
378. N'employez pour dentifrices que des substances végétales, incapables d'altérer le tissu des dents & les gencives.
379. Que les suppositoires soient d'une grandeur proportionnée à celle de l'anus, & n'admettent aucune substance capable de l'enflammer, excepté dans les cas où l'indication l'exige.
380. Ne faites usage des suppositoires destinés à favoriser l'évacuation des matieres fécales, que dans les maladies où les lavements sont contr'indiqués, & où l'on ne peut faire passer aucun fluide dans l'intestin rectum.
381. Le pessaire doit être d'une grandeur relative à celle du vagin, présenter une surface unie & être fixé par un bandage.
382. Les substances qui entrent dans la composition des pessaires, doivent être réduites en poudre subtile & maintenues par une toile assez fine pour les laisser agir sur les parois du vagin & sur l'orifice externe du col de la matrice.
383. Ne faites entrer dans les pessaires qu'une seule substance, qu'elle soit incapable d'enflammer les parois du vagin, & l'orifice externe du col de la matrice.
384. Que les errhines sous forme de poudre, ne soient composées que d'une seule substance, que la poudre en soit médiocrement fine, qu'elle soit inspirée légèrement par le nez, & ne soit pas d'une activité à enflammer la membrane pituitaire.
385. Les errhines sous forme liquide, doivent être inspirées avec plus de force que les errhines sous forme de poudre; n'y faites entrer aucune substance capable d'altérer la membrane pituitaire.

386. Ne donnez jamais aux errhines une consistance visqueuse, ni la consistance d'onguent.

387. Le trop long & trop fréquent usage des errhines est toujours nuisible, même aux personnes qui jouissent d'une parfaite santé.

388. Pour exciter une abondante excretion de salive, ne soumettez à la mastication qu'une seule substance, ou sous forme solide, ou réduite en poudre & enveloppée d'une toile fine & serrée.

389. Que le masticatoire n'excorie pas les parois de la bouche, que la saveur n'en soit pas trop désagréable, & qu'il n'excite ni le vomissement, ni l'inflammation de l'estomach.

390. Les masticatoires procureroient de grands avantages dans plusieurs especes de maladies sérieuses où ils ne sont pas employés.

391. Que le bol jouisse d'une consistance plus solide que l'électuaire; que les substances qui le composent soient exactement mêlées; que la surface en soit unie & la forme ovale, & qu'il n'excede pas le poids de quatre ou cinq grains.

392. Ne préparez le bol qu'au moment de son administration, & enveloppez-le de pain à chanter, lorsqu'il est d'une saveur désagréable.

393. Plus les substances qui composent le bol, sont solubles dans l'eau & en petit nombre, plus elles se dissolvent promptement dans l'estomac, & plus les effets & les vertus du bol sont faciles à constater.

394. Que la pilule soit ronde, d'une consistance médiocrement ferme, & qu'elle n'excede pas le poids de trois ou quatre grains.

395. La pilule ne doit admettre dans sa composition qu'un très-petit nombre de substances, & même une seule avec l'excipient, si l'indication le permet.

396. Lorsqu'il s'agit de sauver le mauvais goût des pilules, enveloppez-les avec du pain à chanter, & jamais avec des feuilles d'or ou d'argent.

397. Ne formez les pilules qu'en petit nombre & au moment de leur prescription; plus elles sont gardées, plus elles se dessèchent & se dissolvent difficilement dans les premières voies.

398. Lorsqu'il faut administrer des substances d'une saveur désagréable, la forme de pilule est avantageuse pour la déglutition; mais elle est moins utile que la forme liquide, lorsqu'il s'agit d'obtenir une prompte dissolution du médicament dans l'estomac.

399. Tous les purgatifs sous forme de pilules, sont plus nuisibles qu'utiles.

400. Les substances qui composent les pilules officinales, doivent être exactement mêlées, & avoir pour excipient une substance soluble dans l'eau.

401. Conservez les pilules dans des flacons de verre exactement fermés avec un bouchon de crystal usé à l'émeri, recouvert de lut gras & de vessie de cochon; & ayez soin de les renouveler dès qu'elles commencent à se dessécher.

402. Ne préférez jamais les pilules officinales aux pilules magistrales.

403. Les tablettes doivent être sèches, sonnantes, fragiles, faciles à se dissoudre dans la bouche, & former un mélange exact, susceptible de se conserver long-temps lorsqu'elles sont à l'abri de l'humidité.

404. Que les tablettes ne soient composées que d'un très-petit nombre de substances; d'une saveur & s'il est possible d'une odeur agréable; qu'elles contiennent environ une livre de sucre cuit à la plume, sur deux, trois, & même quatre onces des substances réduites en poudre subtile.

405. Rejetez les tablettes qui admettent dans leur composition, des substances dont les vertus ou les effets sont opposés.

406. Les tablettes purgatives sont plus nuisibles que les pilules purgatives.
407. Conservez les tablettes dans des vaisseaux de grès ou de verre exactement bouchés, & renouvellez ces préparations au moins une fois l'année.
408. Que les rotules soient applaties, circulaires, sèches, sonnantés, demi-transparentes, plus promptement solubles dans l'eau que les tablettes, capables de se conserver long-temps dans des vaisseaux de verre exactement bouchés.
409. La rotule doit admettre une plus grande quantité de sucre que la tablette, & être composée de substances agréables au goût, & s'il est possible à l'odorat.
410. Que le trochisque externe ait une consistance solide; qu'il la perde promptement par le contact d'un fluide aqueux; qu'il soit d'une forme oblongue, semblable à celle d'un grain d'avoine; que les substances qui le composent, soient exactement mêlées; qu'il soit renouvelé tous les trois ou quatre mois; & que chaque trochisque n'excede pas le poids de deux ou trois grains.
411. Donnez au trochisque interne ou pastille interne, une consistance solide, & une figure oblongue approchant de celle d'un grain d'avoine; que les parties qui le composent, forment un mélange exact; qu'il soit sec, fragile, facile à se dissoudre dans la bouche; d'un goût agréable & s'il est possible d'une odeur suave.
412. Que la pastille odorante ou pastille externe, soit d'une consistance solide; qu'elle brûle avec facilité & lentement; qu'elle répande une vapeur d'une odeur agréable, & affecte la poitrine le moins qu'il est possible.
413. Lorsque la vapeur qui s'élève des pastilles odorantes est nuisible aux poumons, adaptez exactement à la tête du malade, une espee d'entonnoir dont l'extrémité communiquera avec un air libre & pur.

414. Le cataplasme qui a pour excipient, ou l'eau, ou le vin, ou l'eau-de-vie, ou le vinaigre, ou le suc exprimé d'un végétal, ou une substance huileuse, ou un suc animal, ou le lait, ou la bile, doit présenter un mélange exact d'une consistance molle & égale.

415. Pour unir les substances qui composent le cataplasme, employez le degré de feu le plus léger; & tandis qu'elles sont exposées à l'action du feu, agitez-les continuellement avec une spatule de bois.

416. Les substances végétales récentes, abondantes en pulpe & en suc, exigent rarement l'action du feu pour être réduites en cataplasme; la seule trituration suffit.

417. Donnez au cataplasme un degré de chaleur un peu supérieur à celui de la partie où il faut l'appliquer, excepté qu'il n'y ait indication pour l'appliquer froid: maintenez-en la chaleur avec des linges chauds ou du sable échauffé.

418. Plus la chaleur de l'atmosphère & celle du malade seront considérables, plus le cataplasme sera exposé à se dessécher ou à fermenter, & plus souvent vous devez le renouveler.

419. Que le baume jouisse d'une consistance moyenne entre l'onguent & l'huile d'olives; qu'il soit préparé avec le moins de chaleur possible; que les parties qui le composent soient exactement mêlées; qu'il ne soit composé que l'instant avant son administration, à moins que l'esprit de vin n'en soit l'excipient.

420. Les baumes internes ou externes contiennent un trop grand nombre de médicaments, pour pouvoir déterminer leurs effets & leurs vertus dans les espèces de maladies où ils ont été recommandés.

421. L'embrocation, mélange d'une consistance liquide, composé en tout ou en partie de substances huileuses, destiné à être étendu & légèrement frotté sur les téguments, doit être préparé avec peu de chaleur & au moment de l'administration.

422. L'embrocation doit être réitérée ou enlevée, dès qu'elle commence à s'altérer : si l'indication exige d'en appliquer une nouvelle, essuyez exactement la partie affectée.

423. Le liniment, d'une consistance plus épaisse que le baume & moindre que l'onguent, n'admet pour excipient qu'une substance huileuse ou graisseuse, & ne doit être préparé qu'au moment de sa prescription, & à la chaleur la plus douce, lorsque la trituration n'est pas suffisante.

424. Frottez le liniment sur la partie affectée, doucement & jusqu'à ce qu'il commence à se dissiper; lorsqu'il faudra le réitérer, essuyez la portion des téguments.

425. Que l'onguent forme un mélange exact, d'une couleur uniforme, & d'une consistance approchant de celle de la graisse.

426. La proportion qu'on a établie pour donner aux onguents une consistance uniforme, ne sauroit convenir à toutes les espèces de substances; ne prenez donc pas pour règle invariable la proportion suivante : une once d'huile, sur deux drachmes de cire & une drachme de substance pulvérisée.

427. Que les graisses & les huiles, employées pour les onguents, soient récentes, inodores & insipides; rejetez celles qui sont rances, même lorsqu'elles abrégeroient le temps nécessaire pour la composition de l'onguent.

428. Évitez le feu pour la préparation des onguents, dès que la trituration suffit.

429. Que les onguents qui exigent l'action du feu pour leur préparation, éprouvent le moins de chaleur possible.

430. Que la trituration des graisses avec des substances minérales pour la formation des onguents, soit premièrement de très-longue durée; qu'elle soit ensuite réitérée tous les jours pendant quatre heures dans l'espace de deux semaines, & même d'un mois si la substance minérale s'unit difficilement avec la graisse.

431. Ne préparez à la fois qu'une petite quantité d'onguent,

le mélange en sera plus exact, la trituration plus facile, & le feu altérera moins les substances.

432. Rejetez 1°. les onguents qui ne jouissent point de l'odeur des substances aromatiques qui entrent dans leur composition; 2°. les onguents privés de la couleur du principe colorant qui doit y dominer; 3°. les onguents d'une odeur rance, soit par vétusté, soit par l'action du feu.

433. Tenez les onguents dans des vases de grès ou de faïence exactement fermés, à l'abri des impressions de l'air, de l'humidité & de la grande chaleur.

434. Dans la multitude des onguents, il y en a peu dont les vertus & les effets soient connus.

435. Moins il entre de substances dans la composition des onguents, plus il est facile d'en apprécier les effets & les vertus.

436. Le plus grand nombre des onguents ne doit point son origine à l'observation; & quoique la plupart soient nuisibles, l'ignorance, le préjugé ou l'intérêt, en conservent l'usage.

437. Le cérat ou pommade, composition d'une consistance moyenne entre l'emplâtre & l'onguent, doit former un mélange exact & d'une couleur égale.

438. La proportion qu'on a établie pour la consistance du cérat, ne sauroit convenir à toutes les espèces de substances; ne prenez donc pas pour règle invariable la proportion suivante: une once d'huile, sur demi-once de cire & une drachme de substance pulvérisée.

439. Rejetez le cérat dès qu'il commence à devenir rance, ou à perdre sa couleur & son odeur quand il en doit être pourvu.

440. La consistance du cérat ne diffère pas assez de celle de l'onguent, pour produire d'autres effets.

441. Que l'emplâtre soit solide, ductile, égal en couleur & en consistance, & qu'il adhère aux téguments.

442. Employez la chaleur la plus douce pour la préparation des emplâtres.

443. La proportion qu'on a établie pour la consistance de l'emplâtre, ne fauroit convenir à toutes les espèces de substances : ne prenez donc pas pour règle invariable la proportion suivante : une once d'huile, sur une once de cire & une once ou six drachmes de substance pulvérisée.

444. Dans la préparation de l'emplâtre, n'introduisez les substances volatiles que lorsqu'il commence à se refroidir, & agitez le tout jusqu'à ce que le mélange ait acquis assez de consistance pour en former des magdaléons.

445. Lorsque pour la préparation des emplâtres, vous faites dissoudre les chaux de plomb dans les huiles ou les graisses, employez toujours l'eau pour intermède, & exposez au feu le plus doux le vaisseau qui les contient.

446. Conservez les emplâtres dans des vaisseaux de verre ou de grès exactement bouchés, à l'abri de l'humidité & de la chaleur.

447. Rejetez les emplâtres, qui commencent à perdre la consistance, la couleur, le poids & l'odeur qui leur sont propres.

448. Plus il entre de substances dans la composition d'un emplâtre, plus ses vertus & ses effets sont incertains.

449. L'emplâtre appliqué sur une portion des téguments, s'oppose à l'action immédiate de l'air, à l'évaporation de l'insensible transpiration, & échauffe plus ou moins la peau.

450. Il est peu d'emplâtres dont l'action s'étende au delà du tissu cellulaire des téguments.

451. Dans le grand nombre des emplâtres, l'observation n'en reconnoît que très-peu d'utiles.

452. Ne préparez jamais dans des vaisseaux de cuivre, les emplâtres, les cérats & les onguents, excepté ceux où il entre  
des



des préparations cuivreuses : préférez les bassines de grès, de faïance, ou d'argent.

453. Le sparadrap, toile imbue d'un emplâtre quelconque, ne doit être préparé qu'au moment de sa prescription.

454. N'admettez dans la composition des bougies, que des substances propres à faire un mélange exact ; qu'elles soient flexibles, d'une surface extrêmement unie, d'une grandeur proportionnée au canal de l'urethre, d'une forme & d'une consistance capables de se conserver long-temps malgré la chaleur de la partie où elles doivent séjourner.

455. Que la composition des bougies, leur longueur & leur grosseur, répondent aux diverses espèces de maladies du canal de l'urethre, ayant toujours égard à l'âge & à la constitution particulière du sujet.

456. Tenez-vous en garde contre les bougies où vous avez été forcé de faire entrer des caustiques.

457. Que les noms des médicaments, leur quantité, & la manière de les préparer, ne soient désignés ni par caractères chimiques, ni par abréviations.

458. Les mesures des feuilles ou des fleurs désignées par pincée & pincée, sont très-équivoques ; substituez-y le poids.

459. Prescrivez la dose des liquides par livre, once, drachme, grain, & non par pinte, chopine, demi-septier.

460. La goutte ne présente point une mesure fixe ; employez le poids du grain & de ses divisions en vingt-quatre parties.

461. Que les balances destinées à peser les médicaments, soient de la plus grande justesse : il n'est pas indifférent de donner plus ou moins.

462. Les poids, en Médecine, devoient être par-tout les mêmes. Dans cette Pharmacopée, la livre est de seize onces ; l'once de huit drachmes ; la drachme de trois scrupules ; le scrupule de vingt grains, & le grain semblable à celui des Orfèvres.

463. Les doses des médicaments qu'on a établies relativement à l'âge des malades, sont très-souvent défectueuses; ainsi ne prenez pas pour règle invariable les proportions suivantes: donnez d'un remède quelconque, une drachme, depuis cinquante ans jusqu'à vingt-cinq ans; quarante grains, depuis vingt-cinq ans jusqu'à quatorze ans; demi-drachme, depuis quatorze ans jusqu'à neuf ans; vingt grains, depuis neuf ans jusqu'à six ans; quinze grains, depuis six ans jusqu'à quatre ans; dix grains, depuis quatre ans jusqu'à trois ans; huit grains, depuis trois ans jusqu'à deux ans; cinq grains, depuis deux ans jusqu'à un an. Pour déterminer la dose convenable des médicaments, ayez égard non seulement à l'âge, mais encore au climat, à la saison, au tempérament, aux passions, au sexe, aux forces vitales, à l'espece & au temps de la maladie, aux habitudes & au genre de nourriture & d'exercice.

464. La base est la seule partie de la formule absolument essentielle; le dirigeant est chimérique; le correctif difficile à trouver; l'auxiliaire souvent nuisible; l'excipient utile lorsque la base exige un véhicule, mais il faut qu'il soit analogue aux vertus de la base.

465. Connoissez beaucoup de médicaments, administrez-en peu.

466. La nécessité a fait recourir à une multitude de substances; l'expérience en a beaucoup essayées, l'observation en a peu approuvées; la crédulité les a presque toutes adoptées.

467. Le regne végétal offre une multitude de médicaments; mais l'observation n'en admet qu'un très-petit nombre d'efficaces, & n'en reconnoît point encore d'essentiellement spécifiques.

468. Le regne minéral présente peu de médicaments; l'observation en a reconnu un pour spécifique; plusieurs pour efficaces, mais souvent actifs & dangereux; & les autres pour inutiles ou nuisibles.

469. Le regne animal ne donne qu'un très-petit nombre de médicaments; l'observation en reconnoît quelques-uns d'efficaces, un petit nombre de nuisibles, & les autres pour inutiles.

PRÉLIMINAIRES. ij

470. Du succès heureux d'un remede dans une espece de maladie, ne concluez jamais pour les autres especes du même genre.

471. Ne prescrivez aucun médicament, sans avoir reconnu l'espece de maladie.

472. Il est plus facile de distinguer une espece de maladie, que d'en découvrir le remede.

473. La maniere dont les médicaments agissent sur les solides & les fluides du corps humain, est inconnue & le sera long-temps.

474. Jusqu'à présent l'ouverture des cadavres n'a rien appris sur la maniere d'agir des médicaments.

475. Quelque système que vous admettiez sur la maniere d'agir des médicaments, il ne doit jamais vous servir de regle pour déterminer leurs vertus; l'observation seule doit vous guider.

476. Quoique la connoissance du caractère essentiel des maladies, ait servi à faire découvrir les remedes les plus efficaces; cependant le hasard en a plus découvert que l'empirisme rationnel.

477. Pour observer les vertus d'un médicament dans une espece de maladie, employez-le toujours seul, ou avec un véhicule incapable de l'altérer; & administrez-le dans les mêmes circonstances.

478. Ne jugez point des vertus d'un médicament par les principes, les mixtes & les composés que vous donne l'analyse chimique: l'assemblage de ces substances forme souvent un tout d'une vertu opposée; plus souvent encore la partie vraiment médicamenteuse se volatilise, ou se décompose, ou ne peut être séparée des autres produits sans être altérée.

479. Peu de spécifiques connus, & beaucoup à desirer.

480. Ne vous rebutez point du peu de succès dans la recherche des spécifiques, les vertus des médicaments en seront mieux appréciées, & les connoissances pour y parvenir, deviendront plus nombreuses.

481. L'espece de maladie la mieux déterminée, ne présente que le chemin pour aller à la découverte du spécifique.

482. La vie d'un seul homme est trop courte pour apprécier par de bonnes observations, les vertus incertaines des médicaments usités.

483. Les vertus attribuées à la plupart des médicaments, ne sont point fondées sur l'observation.

484. Les médicaments démontrés utiles, sont en trop petit nombre pour ne pas s'efforcer d'en découvrir de nouveaux.

485. Il faut plus d'expériences & d'observations pour démontrer les vertus d'un médicament, que pour s'affirmer de l'inutilité ou des mauvais effets d'un médicament célèbre.

486. Que les remèdes prescrits dans les maladies aiguës, soient en si petit nombre & si bien indiqués, qu'ils en favorisent la crise plutôt que de la troubler.

487. Plus l'accroissement d'une maladie aiguë est considérable, plus les médicaments internes doivent être d'une activité modérée.

488. Lorsque l'instant de la crise approche, redoublez de circonspection sur l'espece de remède à administrer.

489. La crise est-elle imparfaite ? prescrivez des remèdes qui agissent avec assez de force pour favoriser l'expulsion entière de la matière morbifique par les voies auxquelles la nature s'est déterminée. La crise est-elle pernicieuse ? employez les médicaments & les moyens les plus actifs pour détourner ses mauvais effets.

490. Dans les maladies chroniques, commencez par les médicaments les plus doux avant que d'en venir aux plus actifs, excepté qu'il ne se présente une indication très-sensible pour l'administration des médicaments actifs.

491. Les remèdes opèrent plus que la nature dans les mala-

diés chroniques : au contraire la nature dans les maladies aiguës.

492. Les remedes efficaces pour les maladies chroniques, sont plus faciles à découvrir que pour les maladies aiguës.

493. Dans les maladies chroniques & dans les maladies aiguës, avec danger pressant, où les médicaments usités sont insuffisants, les violents remedes ont quelquefois produit des guérisons inespérées.

494. Quelle multitude d'expériences inutiles & souvent dangereuses, le Praticien n'est-il pas obligé de tenter, pour domter une maladie rébelle ?

495. Plutôt que d'abandonner le malade à une mort assurée, préférez d'administrer un remede incertain & même dangereux.

496. Attendre, principalement dans les maladies aiguës, lorsqu'il n'y a pas danger évident & que l'indication des remedes est incertaine, c'est prudence & sagesse.

497. Saisir l'occasion où dans une maladie, un remede actif peut être placé avec succès, c'est le chef-d'œuvre de l'Art.

498. Dans les maladies chroniques, & particulièrement dans les maladies aiguës, observez bien le temps où les médicaments actifs sont indiqués; alors l'emploi des médicaments foibles, ne vous laisseroit que le regret d'avoir pu faire le bien.

499. Faites tous vos efforts pour distinguer dans une maladie, les moments où la nature se suffit à elle-même, de ceux où ses efforts sont insuffisants & où l'Art peut les favoriser, & de ceux où ni l'Art ni la Nature ne peuvent rien produire d'heureux.

500. Que les remedes tendent à modérer les efforts de la nature lorsqu'ils sont trop impétueux; à les ranimer lorsqu'ils sont trop foibles, & à les soutenir lorsqu'ils sont parvenus au degré nécessaire pour établir une crise heureuse.

501. On ne connoitra jamais tous les moyens que la nature

emploie pour la guérison des maladies, ni ce qui la détermine à l'un plutôt qu'à l'autre.

502. Plusieurs maladies sont incurables, parce que les remèdes propres à les combattre, ne sont pas encore découverts.

503. La plupart des remèdes destinés à prévenir les maladies, sont inutiles ou nuisibles.

504. Les maladies n'exigent pas toujours les contraires pour leur guérison.

505. Le même médicament peut convenir à plusieurs espèces de maladie, en proportionnant la dose à l'espèce & au temps de ces maladies.

506. Parce que vous n'aurez pas éprouvé des bons effets d'un remède indiqué, ne passez pas subitement à un remède d'un genre opposé.

507. Dans une espèce de maladie, ne combattez point tous les symptômes par autant de remèdes, principalement les symptômes accidentels.

508. Ne jugez jamais sur les médicaments prescrits, de l'espèce de la maladie, & des raisons qui ont pu déterminer le Praticien.

509. La marche de la nature étant bien connue dans les diverses espèces de maladies, de même que les avantages des remèdes proposés pour les combattre, la guérison en est moralement certaine.

510. Il est très-rare que les remèdes guérissent seuls.

511. Lorsque les secours de l'Art & de la Nature sont inutiles pour la guérison, les remèdes doivent tendre à adoucir les maux & à flatter l'espérance du malade, sans augmenter ses douleurs.

512. Lorsque tous les symptômes annoncent une mort prochaine, ne prescrivez que des médicaments agréables, & éloignez

PRÉLIMINAIRES.

avec soin tous les moyens douloureux, même quand vous devriez encourir le blâme des Assistants.

513. Si dans une espece de maladie bien déterminée, vous jugez qu'il est essentiel de prescrire un remede dont les effets & les vertus sont constatés par l'observation; l'intérêt, la timidité, ou la complaisance, ne doivent jamais vous faire changer d'avis.

514. Dans un écrit, prescrire en général pour une espece de maladie, les émétiques, ou les purgatifs, ou les sudorifiques, ou les urinaires, sans désigner l'espece de médicament, c'est retarder les progrès de l'observation & jeter continuellement le Praticien dans les erreurs les plus funestes.

515. Les mots imposants & obscurs de putridité, de malignité, d'humeur rhumatismale, de bile dépravée, ont toujours été un obstacle à l'observation des effets & des vertus des médicaments, & feront sans cesse commettre des erreurs, tant qu'on ne s'attachera pas à l'étude des especes de maladies.

516. Si vous ne déterminez les vertus des médicaments que par le genre des maladies, vous favorisez la routine, & perpétuez une pratique dangereuse.

517. Après avoir établi en général, les classes des médicaments par leurs effets, il est encore plus essentiel de déterminer en particulier, leurs divers degrés de force & de vertus dans chaque espece de maladies.

518. Le mensonge & la mode donnent souvent à des substances végétales, minérales, ou animales, une célébrité que l'expérience & l'observation font évanouir.

519. Tout médicament, de quelque qualité qu'il soit, est nuisible lorsqu'il n'est pas indiqué.

520. Ne prescrivez jamais des remedes actifs lorsque vous ne connoissez pas d'une maniere distincte, leurs effets & l'espece de la maladie.

521. Les médicaments très-actifs ne produisent jamais des effets avantageux, sans faire plus ou moins de mal.

522. Plus les substances médicamenteuses agissent avec force sur le corps humain, plus il faut être circonspect sur leurs doses, & s'étudier à leur trouver des correctifs.

523. La timidité & la hardiesse sont deux extrêmes également dangereux dans la prescription des remèdes.

524. Ne vous décidez que sur des observations certaines, lorsqu'il s'agit de prescrire des remèdes dont l'action est violente & prompte.

525. Les remèdes dont l'action est vive & forte, produisent aussi-tôt de grands changements, & principalement en mal lorsqu'ils sont contr'indiqués.

526. Lorsque les précautions nécessaires avant l'administration d'un remède actif, pendant & après son action, ne peuvent s'exécuter, que le Praticien change de remède plutôt que d'exposer le malade.

527. Les classes des médicaments par leurs effets sensibles, sont aussi éloignées de la perfection, que les classes des maladies par les symptômes. C'est à l'observation à rendre les unes & les autres invariables.

528. Le degré d'activité des médicaments de la même classe, relativement les uns aux autres, est peu connu.

529. L'analogie des médicaments avec certains viscères plutôt qu'avec d'autres, n'est démontrée que pour un très-petit nombre de substances; il seroit à désirer que la connoissance de cette analogie s'étendit sur tous les médicaments.

530. Les effets de chaque médicament étant parfaitement connus, il existeroit moins de variété dans le traitement des maladies.



531. La ressemblance de deux plantes par la forme & la faveur, peut être un indice que leurs effets & leurs vertus sont les mêmes, quoique l'expérience & l'observation démontrent souvent le contraire.

532. Les effets les plus constants des substances médicamenteuses, varient suivant le tempérament, la disposition, l'âge, le sexe, les habitudes, le genre de vie, la nourriture ordinaire du malade, le climat, la saison, & suivant l'espece & le temps de la maladie.

533. Lorsqu'un remede, ou un médicament, vous a réussi dans une ou plusieurs especes de maladies, tenez-vous en garde contre l'envie de le prescrire, car ce sera toujours celui qui se présentera le premier à votre mémoire, & qui vous paroîtra remplir l'indication.

534. Les effets essentiels d'un médicament, sont plus faciles à observer sur l'homme sain, que sur l'homme malade.

535. Les remedes actifs changent l'état du pouls; mais cet état est si sujet à varier, qu'il ne sert pas mieux à faire reconnoître le médicament qui a été administré, que l'espece de maladie & de crise.

536. Souvent le long usage d'une substance médicamenteuse, rend ses effets moins sensibles; quelquefois même il procure des effets différents.

537. Dans le traitement d'une maladie, ne vous hasardez point à prédire les effets & les vertus des médicaments prescrits, à moins que vous ne soyez fondé sur les observations les plus certaines.

538. La nature emploie ordinairement un temps fixe pour la terminaison de chaque espece de maladie; c'est au Praticien à le connoître pour administrer à propos les remedes indiqués.

539. Il est aussi essentiel de connoître les mauvais effets des médicaments, que leurs effets salutaires.

540. La connoissance des effets particuliers de diverses plantes, ne doit point vous faire conclure pour les effets qu'elles produiront étant mêlées.

541. Deux médicaments dont les effets particuliers sont connus pour avantageux, peuvent former un composé nuisible; au contraire deux médicaments ayant des qualités dangereuses, peuvent par leur mélange, produire un remede utile qui differe absolument & de l'un & de l'autre.

542. Les substances médicamenteuses ne produisent pas toujours sur l'homme, les mêmes effets que sur les animaux, & des médicaments utiles aux uns, peuvent être nuisibles à l'autre.

543. L'Art divisé, décomposé, souvent altere les médicaments, en s'efforçant d'en corriger les mauvaises qualités.

544. Si dans la prescription d'un remede, vous admettez plusieurs substances médicamenteuses, vous ne pouvez être assuré ni de ses effets, ni de ses vertus, à moins que vous ne connoissiez parfaitement quels sont les effets & les vertus de chacune de ces substances; comment se combinent leurs principes; si leurs vertus & leurs effets s'accroissent ou diminuent; si elles forment un tout avantageux; si leur mélange ne produit point des effets contraires à ceux qu'elles auroient eu prises en particulier.

545. Toute composition pharmaceutique formée d'un grand nombre de substances, admise depuis plusieurs siècles par les Praticiens, & dont les effets ont été reconnus, ne doit point être changée sous prétexte de correction, quand même les substances seroient d'une vertu opposée, qu'elles se décomposeroient mutuellement, & que leur mélange seroit vicieux.

546. Toute composition pharmaceutique formée de plusieurs substances d'un effet opposé, & incapables de se combiner, doit être rejetée, quelque célébrée qu'elle soit.

547. Prescrire un remede composé de deux médicaments, pour exciter en même temps deux évacuations différentes, c'est pécher contre les loix de la saine pratique, quoique les seuls efforts de la Nature produisent souvent ces deux effets à la fois.

548. Lorsque les médicaments simples suffisent pour la curation d'une maladie, il est inutile & même nuisible d'employer des remèdes composés.

549. Ne vous laissez jamais conduire dans la prescription des remèdes & du régime, par l'impatience des assistants & par l'envie que le malade a de guérir promptement.

550. Le végétal l'emporte souvent en efficacité sur les substances qui en sont extraites par l'analyse chymique: l'animal le cède ordinairement aux médicaments que l'art en retire: le minéral est presque toujours inférieur en vertu aux différents produits de l'analyse.

551. Les remèdes les plus dispendieux ne sont pas ordinairement les plus utiles.

552. Le Pharmacien qui substitue volontairement ou involontairement, une substance médicaméteuse à celle qui a été prescrite, s'expose à causer des accidents funestes au malade, quand même ces substances seroient tirées du même genre & auroient entr'elles des rapports de couleur, de saveur, d'odeur & de forme.

553. Lorsque dans une formule, le Pharmacien appercevra des médicaments d'une qualité opposée, ou à des doses extraordinaires, qu'il n'en change point la prescription avant que d'avoir consulté le Praticien.

554. Que le Pharmacien instruit, prépare lui-même les remèdes extemporanés & les remèdes officinaux, ou qu'il les fasse exécuter sous ses yeux; qu'il ne s'en rapporte jamais à ses serviteurs, & qu'il rejette toutes les compositions pharmaceutiques préparées hors de son Laboratoire.

555. Que le Praticien se tienne continuellement en garde contre la falsification & la mauvaise qualité des médicaments simples & composés.

556. Qu'il ne confie jamais la préparation d'un remède dispendieux, dangereux, ou difficile à exécuter, à ceux qui par

état ne font pas assez instruits en Pharmacie, ou dont la bonne foi lui seroit suspecte.

557. Que la nourriture & la boisson des malades soient préparées dans des vases incapables de les altérer ; qu'elles soient toujours administrées, ainsi que les remèdes, à la dose & au temps prescrits.

---

---

*Poids employés dans cette Pharmacopée.*

℔	livre, . . . . .	seize onces.
℥	once, . . . . .	huit drachmes.
ʒ	drachme, . . . . .	trois scrupules.
ʒ	scrupule, . . . . .	vingt grains.
gr.	grain, . . . . .	semblable à celui des Orfèvres.